

PUBLICATIONS

NOTA :

Nous ne faisons de compte rendu de lecture que des livres reçus en service de presse.
Sinon nous les annonçons sous cette rubrique « Publications ».

Vu au salon du Livre 2015 :

Voyageurs anonymes aux Antilles

Textes des Anonymes de Carpentras, de Saint Christophe, de la Grenade, de Saint-Vincent
Edition critique par *Bernard et Josiane Grunberg et Benoît Roux*
L'Harmattan collection Corpus antillais, n° 4
ISBN 978-2-343-02230-74, février 2014, 336 pages, 34,50 € (25,88 € en version numérique)
<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=42437>
12 tomes prévus ; déjà parus les 1 et 2 (César de Rochefort) et 3 (Pacifique de Provins)

Vous irez porter le fer et la flamme

Myriam Alamkam
Ibis rouge Éditions, ISBN 978-2-84450-450-0, 20 €
(sur les corsaires de la Guadeloupe)

Fort de France en 200 questions-réponses

Sabine Andrivon-Milton
Orphie, juin 2014, ISBN 978-2-87763-947-7, 14 ;80 €
<http://www.editions-orphie.com/shop/tourisme/405-200-questions-reponses-fort-de-france-9782877639477.html>
déjà paru : La Martinique en 200 questions-réponses (cf. GHC NS 06)

Publications du Service des Musées de la Région Martinique
10 bd du général de Gaulle, 97200 Fort de France
musees@region-martinique.mq

les derniers « **Cahiers du Patrimoine** », dont les 3 sur L'esclavage
publiés en 2000, 2005 et 2007 (33,35 €, 40 €, 25 €)
et **La société d'habitation à la Martinique** de *Jacques Petitjean Roget*
en 3 tomes (36,92 €, 28,92 € et 15,18 €)

Signalé par la Société d'histoire de la Guadeloupe et par *Jean-Michel André* :

De l'esclavage à la liberté forcée.

Histoire des travailleurs africains engagés dans la Caraïbe française au XIXe siècle

Céline Flory, préface de *Catherine Coquery-Vidrovitch*
Karthala, avril 2015, ISBN 9782811113391, 28 €

Extrait de la 4^{ème} de couverture :

« Entre 1854 et 1862, plus de 18 500 hommes, femmes et enfants originaires du continent africain, furent amenés en Guyane, en Guadeloupe et en Martinique. Afin d'y circonscrire les changements de l'abolition de l'esclavage de 1848, le gouvernement français a mis en place l'immigration de travailleurs sous contrat d'engagement de travail en provenance de Madère, d'Inde, de Chine mais aussi d'Afrique. L'engagisme succédait alors à l'esclavagisme.

Dans ces migrations de travail, l'engagisme des Africains occupe une place singulière puisque 93% d'entre eux furent recrutés selon le procédé dit du « rachat préalable ». Captifs, ils étaient achetés par les recruteurs français qui leur imposaient un contrat d'engagement de travail, sur lequel ces engagés figuraient en tant que « noirs libres ». Cette étrange liberté leur imposait une traversée de l'Atlantique pour un voyage qui s'avérerait sans retour, sinon pour une infime partie des 7% d'entre eux partis librement.

Céline Flory a exploré de nombreuses archives, souvent inédites, afin de retracer cet épisode mal connu de l'histoire des premiers temps du colonialisme post-esclavagiste. »

Signalé par *Monique Pouliquen* :

Le Groupe de Coppet face à l'esclavage

Cahiers Staëliens 64, 11/2014, ISBN 3600120175120, 30 €

Réactions aux discours de Benjamin Constant contre l'esclavage ; M. Dorigny, Sismondi, de la lutte contre la traite à la « colonisation nouvelle », etc. (2^{ème} partie; "de l'Allemagne", par Mme de Staël).

Signalé par la Société d'histoire de la Guadeloupe et par *Jean-Michel André* :

La production d'indigo en Guadeloupe et Martinique (XVIIe-XIXe siècles).

Histoire et archéologie

Tristan Yvon

Karthala, avril 2015, ISBN 9782811113490, 19 €

« L'indigotier est un arbuste des pays chauds à partir duquel on obtient la teinture bleue de l'indigo. C'est une des premières productions commerciales développées par les Européens dans les Amériques et la Caraïbe. Pour y parvenir, ils se sont appuyés sur le savoir-faire très ancien des Amérindiens et ont largement eu recours au travail des esclaves.

Les installations où l'indigo était produit sont longtemps restées oubliées, masquées dans le paysage antillais. L'archéologie a permis de redécouvrir les vestiges de ces indigoteries en Guadeloupe et en Martinique, de comparer leurs implantations et d'analyser leurs évolutions techniques entre le XVIIe et le XIXe siècle. De nombreuses sources documentaires ont été exploitées afin de les confronter ici, pour la première fois, aux vestiges des installations de production. « La production d'indigo en Guadeloupe et Martinique du XVIIe au XIXe siècle, histoire et archéologie » est la première étude qui soit entièrement consacrée à cette production agro-manufacturière dans les Antilles françaises.

À la croisée de l'archéologie et de l'histoire, de vestiges matériels et de documents d'archives, ce livre porte un regard neuf sur le rôle de l'indigo dans la construction de l'économie des deux îles, et plus largement dans l'essor de l'économie marchande atlantique. Il constitue également une contribution importante à l'histoire des techniques. »

Signalé par l'APECE :

Mon Odyssée : l'épopée d'un colon de Saint Domingue

Jean-Paul Pillet

Texte transcrit, présenté et annoté par *Anja Bandau* et *Jeremy D. Popkin*

Collection dix-huitième siècle dirigée par Marcel Dorigny et Hélène Cussac

Prix public : 32 € / Parution avril 2015

« Parmi la littérature de témoignage consacrée à la Révolution de Saint-Domingue, un texte se démarque par ses ambitions littéraires. Cet ouvrage, de forme autobiographique, intitulé *Mon Odyssée* en hommage au fondateur de la littérature occidentale, est connu seulement sous la forme d'une traduction partielle en anglais, éditée en 1959 par l'une des descendantes de l'auteur. Or, le manuscrit français (390 p.) existe toujours et se trouve dans la bibliothèque d'un musée d'histoire locale à la Nouvelle Orléans, la *Historic New Orleans Collection*. Il s'agit du récit fait par un jeune colon qui a vécu les premières années de la Révolution des Noirs. Certes, il partage les préjugés de sa classe et de son temps à l'égard des Noirs. Néanmoins, l'immense intérêt du texte, sorte de « journal privé », vient du fait qu'il a été écrit au fil des événements et qu'il n'a pas été conçu pour être publié.

L'édition présentée et annotée par *Anja Bandau* (Univ. de Hanovre) et *Jeremy D. Popkin* (Univ. du Kentucky) est une transcription minutieuse du manuscrit original, conservé pendant plus de deux siècles par la même famille d'origine française, installée aux États-Unis.

Chèque (émis par une banque française exclusivement) : à l'ordre de la SFEDS, CCP 096 97 98 J, à l'adresse d'Hélène Cussac (166, avenue de Muret – BAL 28, 31000 – Toulouse).

Carte bancaire : envoyez vos coordonnées de CB avec autorisation de prélèvement à la trésorière-adjointe, *Sophie Lefay* : tresadjoint.sfeds@gmail.com »

NDLR

Voir notre article : « *Mon Odyssée*, l'auteur et sa famille » 2012-09.

N'ayant pas (encore ?) reçu ce livre, nous ne pouvons pas en faire de compte-rendu.

EN FEUILLETANT BULLETINS ET REVUES

Ultramarines n° 28

AMAROM, Associations des Amis des Archives d'Outre-mer

<http://revue-ultramarines.fr/ultramarines/>

L'association refait surface, une fois encore, et publie le n° 28 d'Ultramarines, en faisant appel aux anciens membres pour rejoindre à nouveau l'association afin d'assurer la survie de la revue.

Consultation faite du sommaire en ligne du n° 28, aucun article sur les Antilles. Les articles portent toujours uniquement sur le « deuxième empire colonial », Afrique et Asie.

Une intéressante « Présentation des ANOM » par *Benoît Van Reeth*, le nouveau directeur, en consultation libre. Il annonce, pour l'IREL, « *de nouveaux développements dans les années à venir pour mettre à disposition un nombre significatif d'instruments de recherche* ». Qu'il nous soit permis de souhaiter vivement **d'abord** la mise en ligne **complète** des registres paroissiaux et d'état civil, avec leurs tables, des départements français

d'outre-mer et du premier empire colonial dont les importantes lacunes de mise en ligne persistent désespérément depuis des années... Nous sommes inquiets de l'annonce d'une « opération à venir de numérisation des archives de l'AOF », qui risque de repousser encore le complément tant attendu des registres de la Guadeloupe et Saint-Domingue (Guyane, Martinique et Réunion semblant, sauf erreur, à peu près complets).

Notre bulletin – AMARHISFA, n° 30, mars 2015 <http://amarhisfa.fr>

- *L. Lafontaine* Itinéraire d'un enfant trouvé, Henri Raymond (1835-1899)
- *M. Palcy* De MICHEL à MONLOUIS-FÉLICITÉ en passant par JEANVILLE : tribulations patronymiques
- *G. Aliket et M. Palcy* MAUCONDUIT, MONCORDUIT... ou CHARLES LOUIS ?
- *A. Gamess* Immigration indienne, première partie (Historique)

Société d'histoire de la Guadeloupe

shg@wanadoo.fr

Bulletin 170, janvier-avril 2014, ISBN 978-2-35897-377-9

- *Sébastien Perrot-Minnot* Le peuplement initial des Antilles
- *Jean-Louis Donnadieu* Derrière le portrait, l'homme : Jean-Baptiste Belley, dit Timbaze, dit Mars (1746 ?-1805) (*NDLR* Voir GHC 241, novembre 2010 « Le décès de Jean Baptiste BELLEY, ex député de Saint-Domingue à la Convention, et son demi-frère Joseph DOMINGUE », article que cite J.-L. Donnadieu)
- *Christian Schnakenbourg* Le Moule, 14 février 1952 : autopsie d'un massacre

Amitiés généalogiques bordelaises

bulletin de liaison n° 110, 25 novembre 2014, et 111, 25 mars 2015-04-08

www.genealogie-gironde.fr agb-bordeaux@orange.fr

François d'Arcy nous fait part de la publication dans ces deux numéros de son article en deux parties :

Trois familles commerçantes de Galway à Bordeaux au 18^e siècle : LYNCH, KIRWAN, FRENCH

Très intéressant travail sur ces familles et leur origine, ainsi que leur importance à Bordeaux et dans le Bordelais ; ces noms sont aussi présents aux Antilles, LYNCH en Martinique, Guadeloupe, Saint Domingue et autres îles antillaises, KIRWAN en Martinique, FFRENCH en Guadeloupe (voir les index de GHC), mais la parenté avec leurs homonymes Bordeaux, eux aussi originaires de Galway, n'est pas clairement établie.

Nous rappelons le précédent article de *François d'Arcy* dans les AGB (n° 107, 25 novembre 2013) :

Un marchand de Galway à Bordeaux, Jacques d'ARCY

et ses articles dans GHC :

Les habitations Rancogne à Saint-Domingue en 1760

(<http://www.ghcaraibe.org/articles/2011-art0013.pdf>),

Thomy et Zénon LE MESLE, Guadeloupe (<http://www.ghcaraibe.org/articles/2011-art0016.pdf>),

A propos de lettres du colonel de Lucy-Fossarieu : les Kirwan à la Martinique, 17^e, 18^e et 19^e siècles

(<http://www.ghcaraibe.org/articles/2013-art13.pdf>),

INTERNET

Philippe Clerc signale la mise en ligne sur Geneanet des

Lettres de naturalité en faveur d'étrangers domiciliés aux colonies 1711-1785

Archives nationales, F/50/12 n° 4, M 1031/VI, pièces 106 à 140, 92 vues

<http://www.geneanet.org/archives/registres/view/?idcollection=2079>

Chaque nom est indexé par Geneanet dans sa base nominative mais il n'y a pas d'index spécifique du document. Philippe Clerc en a dressé la liste par le numéro de vue de la première page de chaque acte, avec le lieu de naissance. Nous y ajoutons l'île de résidence et l'année des lettres accordées.

4 : Germain ARBOUSSET de Livourne en Toscane (Martinique, 1711)

9 : Dominique BRISSANIN de Spaletre en Dalmatie (Martinique, 1719)

12 : Pierre François LAURENT de Cadix en Espagne (Martinique, 1724)

15 : Claude THOMAS de Genève en Suisse (Martinique, 1725)

17 : Bernard MARS de La Chapelle en Allemagne (Martinique, 1731)

19 : Bartelemi EDOUART d'Irlande (Saint-Domingue, 1735)

21 : Jacques HARDING de Clifton comté de Nottingham en Angleterre (Saint-Domingue, 1735)

24 : Jean Baptiste MUGNIÉ GEORGE de Megenet diocèse de Genève (Martinique, 1737)

27 : Samuel PAYAN de Bathnall près Londres (Saint-Domingue, 1738)

30 : Domingue FERRERE de l'évêché d'Assidade au Portugal (Bourbon, 1741)

32 : Gilles Joseph PILIÉ de Nivelles en Flandres diocèse de Namur (Saint-Domingue, 1741)

34 : Anne DUMOY, femme de Joseph Piogé, de Hollande (Saint-Domingue 1742)

37 : Jean Henry VERSHUER de Westphalie diocèse de Munster (Saint-Domingue 1742)

- 40 et 43 : Jean SOUAREZ de ALMEIDA de Torres Nova au Portugal (Saint-Domingue 1743)
46 : Nicolas FRAMER de Dornich au pays de Cleves (Saint-Domingue 1743)
52 : Antoine FREDY des états de Raguse (Saint-Domingue 1751)
55 : Martin HUSSEY d'Irlande (Martinique, 1754)
59 : Cornelius GEORGE de l'île de la Jamaïque (Saint-Domingue 1754)
61 : Barnabé SHIELL de Dublin en Irlande (Saint-Domingue 1754)
62 : Jean MILLS d'Hedfort en Irlande (Saint-Domingue 1755)
65 : Jean Joseph Marie Bernardin GAILLARDINO des états d'Italie (Martinique, 1763)
69 : Patrice CONWAY de Saint Albin en Irlande (Guadeloupe, 1764)
73 : Nicolas KARNNOGL de Galway en Irlande (Saint-Domingue 1765)
77 : Catherine MURPHY d'Irlande et sa fille Catherine CONWAY de Montserrat (Guadeloupe 1765)
80 : Jacques FKERRET de Longhrea comté de Galway en Irlande (Saint-Domingue 1768)
82 : Ignace SEUFFL de Wurthbourg capitale de Franconie (Allemagne) (Saint-Domingue 1769)
84 : Jean Baptiste BOUBON de Saint Rence République de Gênes (Saint-Domingue 1770)
86 : Joseph WADE de Londres (Saint-Domingue 1772)
90 : Raymond Marie, Urbain et Françoise Élisabeth ARCHER de Genève (Saint-Domingue 1785)

NDLR

Ces lettres de naturalité mettent en valeur la prédominance de la Martinique au début du XVIIIe puis l'apparition de Saint-Domingue au milieu de ce siècle et sa rapide montée en puissance, les autres îles devenant anecdotiques.

de *Maurice Meslans* :

Archives de La Nouvelle Orléans

<http://www.crt.state.la.us/louisiana-state-museum/collections/historical-center/colonial-documents/>

Si vous cliquez sur les deux liens au bas de la page marquée "click here", vous arrivez à deux pages où vous trouverez une liste des documents au format PDF, organisés par date, 1613-1813. Chacun contient de courtes descriptions, malheureusement en anglais, des documents dans les archives du « Museum of Old Mint », à Nouvelle-Orléans. Ils portent sur de nombreux sujets et personnes, testaments, successions, commerce, navires, ventes aux enchères de navires et d'esclaves et le commerce en général avec les îles françaises, etc. Tous les documents, à l'exception de deux, peuvent être recherchés par mot clé.

VIEUX PAPIERS

Mary Forsyth signale la vente à Drouot salle Rossini le 29 mai 2015 de

34 lettres ou pièces, Port-au-Prince, Nantes, Paris, L'Arcahaye, 1786-1791... (lot 397)

Adjudication d'esclaves à M. Hugon aîné pour le compte de M. Moulinier (1786)... État de 28 « *nègres & négresses* » dépendant de la succession de Jacques-Michel Bretonnière : prénoms, races (nago, congo, indien, créole), qualités (« *bon sujet* », « *bon tonnelier* » etc.), âges, infirmités éventuelles, valeur, suivi du contrat de vente par les héritiers à Jean Mérot (1788)... 20 lettres d'Edelin de La Praudière, négociant armateur de Nantes, à Jean-Charles Moulinier, exécuteur testamentaire de Bretonnière, à L'Arcahaye, à propos de la succession, et évoquant la vente d'esclaves, les cours du sucre et du café, les difficultés pour le recouvrement de crédits dans les colonies, les troubles en France (1788-1791)... Instructions de Mathurin Thomas à son neveu et régisseur Moulinier (1787), et déclaration de don d'esclaves de l'un à l'autre (1790)... Extrait des comptes rendus par Moulinier à Thomas dans les années 1786-1790... Comptes entre Robinet et Moulinier (1789-1791). Inventaire des biens de Moulinier laissés sur l'habitation de M. Thomas à L'Arcahaye, dont quatre esclaves (1792). Comptes, quittances.

(elle aimerait consulter les lettres de son ancêtre Edelin de la Praudière)

COOPÉRATIONS et COMPLÉMENTS

de *Jill Morgan* (du Pays de Galles) : **Les GAALON** (p. 625, 544, 520)

En page 625 il est écrit :

4.4 Charles Amédée de GAALON

directeur du contrôle des chemins de fer du nord de l'Espagne, officier de l'ordre du Mérite militaire
o ca 1861

Sans Alliance

Or il s'est marié en Espagne et a eu postérité mais il était brouillé avec sa famille à cause de ce mariage. Il avait épousé Teodora ECHEGARAY et il est mort le 7 janvier 1919, chef de la division commerciale de la Compagnie des chemins de fer du Nord, ex président du Cercle Français de Madrid, décoré du Mérite militaire et du Mérite naval.

Teodora ECHEGARAY ARROQUI veuve de GAALON est morte à Madrid le 13/05/1949 à 74 ans, laissant deux filles, Paula et Amada.

Paula de GAALON ECHEGARAY, épouse de Francisco SERRA QUESADA, est morte à Madrid le 27/07/1992, laissant 4 filles, Angela, Amada, María Concepción et Candelas, mariées, avec enfants et petits-enfants.

Sa sœur Amada, célibataire, lui a survécu.

Donc pas de descendance du nom GAALON.

de *Monique Bocq Picard* : **Jean Baptiste MORIS de THIVERNY au Petit Goave in Habitations Morris de Thiverny et Fresquet à Saint-Domingue** (p. 5883)

Le 12/07/1738 dépôt d'une procuration, signée au Petit Goave le 15/11/1767 par Me Jean Baptiste MORIS de THIVERNY, trésorier de la marine à Saint-Domingue, demeurant au Petit Goave, à son frère Me Jacques Gaspard MORIS, procureur au parlement de Paris, pour recevoir les rentes sur les aides et gabelles et sur l'hôtel de ville de Paris qui lui appartiennent par le partage des biens de + Me Gaspard Moris et + dlle Marie Anne François, ses père et mère.

MC/ET/III/897A

NDLR

Moreau de Saint-Méry : THIVERNY. Nombreuse famille de la paroisse de Torbeck et des Cotteaux. Vient de Jean-Baptiste Morris de Th. commis des Fermiers Généraux, ancien trésorier général de la colonie, qui se fixa à Torbeck vers 1735.

Généalogie d'après, sur Geneanet, Philippe Edme, pedme (seulement les parents, leur mariage et baptêmes des enfants) et Anne Marie Hoyer, ahoyet (le couple de Fresquet) ; complétée par recherches dans les registres :

1 Gaspard MORIS, procureur au parlement de Paris

x Marie Anne FRANÇOIS

1.1 Me Jacques Gaspard MORIS, procureur au parlement de Paris (MC/ET/III/897A)

1.2 Jean Baptiste MORIS de THIVERNY

conseiller du roi, trésorier général de la marine, résidant au Petit Goave en 1730, ancien trésorier général habitant à Torbeck en 1739-1747

o Paris, Saint Paul

x 23/05/1730 Les Cayes, Jeanne Charlotte TRICHÉ, fille de + Charles et Anne Marie DUCHON

o 20/10/1708 b 10/02/1709 Les Cayes, ancienne paroisse du Fond

d'où :

1.2.1 Anne Jeanne Damienne MORIS de THIVERNY

o 24/05 b 04/08/1731 Les Cayes

x 26/06/1758 Jean Baptiste de FRESQUET, fils de + Toussaint et Marie Angélique GRENIER

trésorier général à Saint Domingue ; habitant de l'Îlet à Pierre Joseph, demande en 1776 à faire enregistrer ses titres de noblesse (Colonies E 194 ; pièces remontant à 1692) ; propriétaire d'une cafétéria à Cap Dame Marie dont l'ayant droit en 1832 est sa fille Marie Angélique Perrine de FRESQUET

o 08 b 09/09/1728 Le Tourne (Gironde, 33) ; part de Bordeaux pour Saint Domingue le 28/10/1777 dit âgé de 45 ans

+ 10/1792 Saint Domingue

1.2.1.1 Perrine Marie Angélique de FRESQUET

(?+ 09/11/1820 Capian, 33)

x 15/09/1777 Le Tourne (3^e degré de consanguinité), Raymond Nonat de FRESQUET, fils de Bernard et Toinette DEMPTOS (d'où Jean Baptiste Joseph de FRESQUET 1784-1861, chr de la Légion d'honneur en 1823 LH/1035/33. Jean Baptiste Amédée de FRESQUET o 1786 Capian, négociant en vins)

1.2.1.2 Georges Jean Baptiste Gabriel de FRESQUET o 07/09/1761 b 06/07/1762 Torbeck

et ?1.2.1.3 Jean Baptiste de FRESQUET o 16/08/1778 Capian (33) + 21/11/1848 Bordeaux (F/12/2799)

1.2.2 Charles Jean Baptiste MORIS de THIVERNY

o 09/07 b 11/08/1739 Torbeck

1.2.3 Jean Joseph MORIS de THIVERNY

lieutenant d'infanterie de milice (1772), capitaine de milice (1783) ; habitation sucrière aux Cotteaux

o 11/02/1742, ondoyé le même jour, b 11/08/1747 Torbeck

+ 1783/

x /1767 Marie Marguerite MAZILLE, fille de + Martin et Marguerite PETIT (+ 25/12/1782 Les Cotteaux, sur son habitation au Port à Piment, 67 ans)

+ 22/11/1783 Les Cotteaux, 40 ans

d'où au moins

1.2.3.1 Jean Baptiste Euloge MORIS de THIVERNY

o ca 1767 (lacunes du registre des Cotteaux 1757 à 1767, 1769, 1771, 1773, 1781, 1784, 1788, 1790-95)

+ 15/10/1772 Les Cotteaux, environ 5 ans (+) sous le banc de Mme Mazille au milieu de l'église

1.2.3.2 Marie MORIS de THIVERNY

o 28/09/1770 b 10/11/1772 Les Côteaux ; p Jean Baptiste Fresquet, écuyer, habitant de l'Islet à Pierre Joseph [à Cap Dame Marie], représenté par son neveu Jean Baptiste de Fresquet Tillac ; m Marie Marguerite Petit veuve Mazille, grand-mère, habitante du Port au Prince

+ 01 (+) 02/12/1772, 2 ans ; (+) sous le banc de Mme Mazille au milieu de l'église

Indemnité 1832 :

pour 2 cafétérias aux Coteaux et une maison aux Cayes, ancien propriétaire Jean Joseph Moris de Thiverny ; ayants droit (parenté non donnée) Marie Angélique Fresquet veuve de Fresquet et 5 Druilhet ;

pour une cafétéria à Cap Dame Marie, anciens propriétaires Jean Baptiste chevalier de Fresquet et son épouse Anne Damienne Morys de Thiverny ; ayant droit leur fille et seule héritière Marie Angélique Perrine de Fresquet ;

de *Claudie Dussert* : **Vente d'un domaine par Catherine VIOLAIN veuve BERNARD** (NS 14)

Le 5 février 1775 dame Catherine VIOLAIN veuve de Me Pierre BERNARD, avocat au parlement de Besançon, habitante à Toulouse, en vertu de son contrat de mariage avec Me Bernard (Me Jean Fretin, Léogane, 23/11/1746) et du testament de son mari (Me Sans, Toulouse, 22/04/1759) mort à Toulouse, Saint Étienne, peu après, par lequel elle est nommée héritière universelle, et encore en qualité de cohéritière de droit de dlle Marie Marguerite Gabrielle BERNARD sa fille, vend au sieur Bernard Nicolas LONDE, négociant habitant à Toulouse, le domaine qu'elle possède à La Boge (ou la Bege) (détail donné), lui appartenant comme acquis par son mari de noble Jean Antoine de PAGÈS, conseiller du roi substitut aux requêtes du parlement de Toulouse (Me Moncassin, 11/09/1751). Prix, 30 600 livres dont partie à payer à ses quatre enfants, Pierre, Jean Marie Joseph, Marie Catherine Victoire et Jeanne Claude Françoise Bernard (6 000 livres à chacun à mesure qu'ils auront atteint leur 25^e année). Intervient sa fille Marie Catherine Victoire, majeure de 25 ans, qui consent à la vente reconnaissant que les 6 000 livres excèdent de beaucoup les droits auxquels elle aurait pu prétendre. Notariat Toulouse, Me Cabissol, 3^E 10755, 05/02/1775

NDLR

Catherine VIOLAIN veuve BERNARD avait ratifié en 1761 la vente d'une habitation au Boucassin faite par elle et son mari en 1759 (NS 14). Voir aussi NS 15, la NDLR à la procuration Larchevesque Thibaud.

de *Pierre Bardin* : **Mariages d'Antillais à l'église Saint Roch** (p. 130) : **Contrat de mariage de PARDIEU du Petit Goave**

Le 16 juillet 1787, contrat de mariage de Michel SERRES de PRAT, écuyer, fils de + Pierre, écuyer, conseiller secrétaire du roi, et dame Marie GARRISSON ; place Louis le Grand paroisse Saint Roche, et Julie Esprit de PARDIEU, demoiselle, mineure, fille de + Charles comte de Pardieu, ancien major du **Petit Goave**, chevalier de Saint Louis (+ /1774) et Anne Madeleine Félix VEYRIER
MC/ET/XXI/549, 16/07/1787, Me Raffeneau de Lisle

NDLR

Sur cette famille de PARDIEU voir GHC p. 2298 ; sur sa sœur Adélaïde mariée, aussi en 1787, avec le comte d'Olonne, voir GHC p. 502 ; une autre sœur avait épousé, en 1781 au Trou, un Thiébaud de Menonville (note généalogique du colonel Arnaud, CGHIA 63 p. 53-54.

Le 2 juillet 1777 s'étaient embarqués à Nantes sur le Mercure pour le Cap les frère et sœurs de PARDIEU, tous du Fort Dauphin : Guy Félix, 19 ans, Charlotte, 15 ans, et Adélaïde, 14 ans, probablement études finies. Guy Félix sera député de la noblesse aux Etats Généraux.

Charles de PARDIEU était décédé le 2 août 1772 au Fort Dauphin d'après généalogies sur Geneanet (dedee5 et autres), qui ignorent l'existence de Julie Esprit, la mariée du 16 juillet 1787. Celle-ci était née peu avant le décès de son père, le 29 novembre 1771 à Saint Domingue et elle était domiciliée en 1825 à Athis Mons (Essonne) (F/12/2851, secours aux réfugiés de Saint-Domingue).

de *Pierre Bardin* : **Contrat de mariage de Marie ROUME de SAINT LAURENT in Le Parlement de Paris enregistré** (p. 6305)

Précision à apporter dans la dispense de bans de mariage de Marie ROUME de SAINT LAURENT : les lettres patentes du roi autorisant le mariage malgré le défaut de publication de bans dans la paroisse de la mariée (à la Grenade...) sont du 18/01/1767 à Versailles et le contrat de mariage chez Me Vanin (CXV/782) du 28/02/1767. La procuration à la Grenade par sa mère veuve, le 20/06/1766 a été légalisée le 27 par « *M. Robert Melville écuyer gouverneur général des Isles Caraïbes méridionales de l'isle de la Grenade et autres* ». Il y est précisé que si la majorité dans les îles françaises est à 25 ans, elle est à 21 ans en Angleterre dont dépend la Grenade, où est décédé son père et où vit toujours sa mère, et que la demoiselle, âgée de 21 ans et demi, peut se considérer comme majeure. Longue liste de témoins très notables du futur époux Pierre Claude DESJOURS Sr de MAZILLE, capitaine au régiment royal dragons, dont les parents sont à Luzy (58, Nièvre), et pour la future épouse 4 amies : l'épouse et la fille d'Antoine René de VOYER de PAULMY d'ARGENSON marquis de PAULMY (qui a la procuration de sa mère du 20/06/1766, jointe à l'acte), Jeanne Charlotte princesse de Lorraine et Marie de Montcalm. Dot de 100 000 livres tournois argent de France dont 84 366 livres pour le prix de la vente que la future épouse a faite à sa mère et à son frère Philippe (Londres 20/02/1767, après procuration de la future épouse le 24/01/1767, même notaire Vanin) de tous ses droits successifs lui revenant dans la succession de son père (habitation caféière et cacaoyère dite Belvédère, paroisse Saint Patrice de la Grenade), déduction faite de ce qui lui a été fourni depuis la mort de son père en 1765 pour ses pension et entretien, et 15 633 livres en avancement d'hoirie de sa mère. Sur cette somme le futur époux a reçu en argent de France 40 000 livres par les mains de sœur Marie Catherine de Bethizy de Mezières abbesse de l'abbaye royale de Penthemont (ou Pantemont, rue de Bellechasse et de Grenelle ; voir sa notice dans Wikipedia) où demeure la demoiselle.

de *Claudie Dussert* : **Extrait mortuaire de Jean BROUSTET à Léogane** (NS 14 p. 13)

Le 6 septembre 1765 Marie Rose LABARRIÈRE, habitante de Toulouse, dépose l'extrait mortuaire de son grand-oncle Jean BROUSTET à Léogane : inhumation le 27 septembre 1731 dans l'église Sainte Rose de Léogane de Jean Broustet, mort sur son habitation de la Petite Rivière à 65 ans, natif de Saubens diocèse de Toulouse.

Notariat Toulouse Me Antoine Cabissol, 3^E 10750, 06/09/1765

de *Pierre Bardin* : **LEFEBURE de FOURCY in Catalogue des thèses de sciences soutenues en France de 1810 à 1890** (p. 927)

Parmi les « Fonctionnaires et employés du collège royal Louis Le Grand » en 1820 (F/17/7644) : Louis LEFÉBURE de FOURCY, agrégé de mathématiques spéciales en date du 24 octobre 1817, né au **Port au Prince**, île et côte Saint-Domingue, le 25 août 1787, marié ; demande à être professeur de mathématiques spéciales au Collège d'Harcourt. Le Procureur indique qu'il regrettera beaucoup « *son zèle et ses talents* ».

NDLR

Voir généalogie par Marc Humery, marcorleans sur Geneanet

de *Pierre Bardin* : **La famille de PREAUX à la Guadeloupe** (p. 5486-96, 5528, 5603)

Aux archives de Paris, le gros dossier 1531 de la série DQ10/1417 (dossiers de succession en déshérence) est consacré aux papiers PREAUX « *sans héritiers connus* » (sic). Il s'agit de Pierre Antoine de Preaux, décédé le 8 ventôse an 5 (24/02/1797) à 60 ans (1.1.2b.2.5, p. 5491 et 5493). L'inventaire en est fait le 31/10/1806 par Me Trubert (MC/ET/XLII/735).

- Actes notariés et paroissiaux (dans tous ces extraits de documents originaux, le nom est toujours écrit PREAUX, sans accent ni particule) :
- 08/07/1680, partage entre Robert et Charles Preaux (1.2.1 et 2 p. 5489) ;
 - 1687 (Me Galopin), vente par Charles Preaux et Charles Guiffart, frères utérins, à messire Pierre Hinselin, gouverneur, qui l'avait à bail, d'une petite habitation à la Montagne Saint Charles, de 75 pas de large, à mi-distance de la rivière de Sens à celle des Galions, qui leur appartient par droits successifs de Charles Preaux et Ursule Chailloux leur mère à son décès femme de + Charles Guiffart (1.2 p. 5488), et par acquisition d'une partie par Charles Preaux fils de Robert Preaux son frère (Me Galopin 09/04/1686) ; vente « *moyennant deux nègres et une négresse pièces d'Inde restant à payer et fournir des premiers qui arriveront des costes d'Afrique en cette dite isle* » pour le 5/6^e de l'habitation, Charles Guiffart ayant reçu l'autre 1/6^e lui appartenant au moyen d'une négresse dont il a payé le surplus à M. le chevalier Hinselin ; témoins les sieurs Pierre Somabère St Puys et Robert Preaux, habitants ;
 - 06/04/1702, mariage entre Robert Preaux, fils de Charles et Ursule Chailloux, et Madeleine Desmeurs (p. 5489) ;
 - 1704, naissance de Robert Preaux (1.1.2b.2 p. 5489)

- 02/12/1705, transaction entre Robert Preaux et « Marie Houel, fille de Charles Houel et veuve de Charles Preaux » (sic ??? ; une Marie Houel p. 5489) ;
- 21/05/1715, inhumation dans l'église au pied de la balustre de Robert Preaux, 55 ans ;
- 08/01/1726, mariage à Saint Louis du Gosier de Robert Preaux (1.1.2b.2) avec Marie Fouché de Létang ;
- 10/02/1754 (Me Morée, Grande Terre), contrat de mariage à Sainte Anne entre Marc Antoine Robert Preaux (1.1.2b.2.1, p. 5490), en présence de ses père et mère, de son beau-frère Jean Baptiste Prévôt, de ses frères Jacques François Létang et Nicolas Mederic Preaux, d'une part, et d'autre part Françoise Doro, mineure, dont les père et mère sont décédés et dont le bienveillant est son frère aîné Pierre Doro, en présence de Perrine Gestat épouse Doro sa belle-sœur, de Marie Anne Doro veuve Gestat Boismorin lieutenant de milice sa sœur germaine, de François Gestat Beaurouche et Pierre Gouverne Devignère receveur du domaine du roi et de Mgr l'amiral ses cousins germains ;
- 30/05/1759, contrat de mariage (Me Guillon) et mariage 05/06/1759 de Pierre Antoine Preaux et Marie Thérèse Préaux, sa cousine germaine, mineure émancipée sous l'autorité de son cousin Pierre Dubeau Beaufond ; le père du marié lui constitue en dot 15 000 livres à valoir moitié sur la succession de sa mère Marie Létang et moitié sur la sienne, plus un jeune nègre créole nommé Toussaint estimé 1 700 livres ; droits de la mariée sur une habitation du Petit Cul de Sac dont les bâtiments, manufacture, maison à demeurer, cases à bagasse et à nègres, ont été totalement détruits par le feu pendant le siège que cette colonie vient d'essuyer, n'y restant qu'une petite maison en bois de charpente en mauvais état, les plantations, canaux, nègres, bestiaux, ustensiles ;
- 13/06/1771 (Me Guillon), vente par Jean Claude Preaux Létang à son frère Pierre Antoine Preaux, tous deux officiers de milice du quartier Sainte Anne, du quart lui revenant dans une habitation sucrerie de 160 carrés (bornée au nord par les terres du sieur Papin et en partie par celles de M. Coudroy Bottée père, au sud par celles du sr de Gissac, à l'est par les héritiers de Villiers, à l'ouest par celles de la veuve et héritiers Néron Surgis), avec le quart des bâtiments, ustensiles, plantations, esclaves et bestiaux, le tout indivis entre le vendeur, l'acquéreur et le sr Prévost de Lacour en son nom et comme ayant les droits cédés du sr Mederic Preaux ; en présence du sr Guillaume Dubois Lassosay, capitaine de milice ; acte collationné le 15/05/1787 avec plusieurs signatures originales de notables de Sainte Anne ;
- 03/04/1773, vente par Thomas Grente, habitant de Sainte Anne, à Pierre Antoine et Mederic Preaux frères, officiers de milice, d'un emplacement au bourg Sainte Anne qu'il a acquis devant Me Mestre le 31/01/1765, avec une maison sur toute la longueur ;
- 12/09/1776 Sainte Anne (2 pages), « *lettre de Mederic avec l'état de mes pertes par l'ouragan* » du 6 septembre (rappel : Pierre Antoine était parti pour France le 15 juin de la même année) : toutes les cannes écrasées, 7 carrés de manioc arrachés, mille touffes de bananiers pour l'utilité des nègres écrasés ; une purgerie, deux pavillons, un colombier et une écurie pour les mulets écrasés ; la maison à loger et trois autres pour l'utilité de l'habitation très endommagées, 40 cases à nègres, 2 cases à bagasse ; toutes ces pertes en bâtiments évaluées 44 000 livres ; 330 formes de sucre terré perdues dans la purgerie (4 500 livres) ; mille écus de poterie perdus (3 000 livres) ; un beau mulet tué (1 200 livres) ; le tout 52 700 livres ;
- 07/09/1779, autre lettre de 2 pages de son frère Mederic, à l'orthographe approximative comme le texte précédent, donnant des nouvelles de l'habitation et qui commence ainsi : « *La pauvre Catherine Guadeloupe vien de finir subitement. Elle a toujours trené depuis votre dépar. cet un vieye domestique qui a toujours bien servis...* » ;
- 23/05/1780, de Mederic : « *etat des esclaves appartenant à mon frère de Preaux actuellement en France* », classés par métiers : 3 charpentiers dont un apprenti ; 4 maçons dont un apprenti ; 4 tonneliers dont un apprenti ; 2 « *vieux nègres pour raccommoder les formes* » ; 1 « *faiseur de sandre* » ; 2 commandeurs ; 6 « *gardeurs de bestiaux pour en avoir soin et les pancer* » ; 3 femmes « *gardeurs de cabrits* » ; 2 « *gardeurs de coq Dinde* » ; 1 femme « *gardeur de jardin potager* » ; 3 gardeurs de cannes ; 2 laboureurs ; 5 « *domestiques atachez à la caze à blancs* » ; 27 négrillons et petits mulâtres « *qui ne sont atachez a nul travail* » ; 22 « *négrillons nés depuis le depart de Mr Preaux* » ; 25 « *negres malles du jardin* » ; 50 « *naigresses du jardin* » ; 10 nègres ou négrillons morts depuis le départ de M. Preaux (commençant par Catherine Gouadeloupe, 80 ans, puis Janneton, 90 ans) ;
- « *Etat des revenus de chaque année de l'habitation de mon frère P^{re} depreaux à commencer du 15 du mois de juin 1776 jour de son dépar pour france jusqu'au 1^{er} de juin de cette présente années 1783* ». 4 pages en petite écriture serrée ;
- lettre non datée (avant 1789) de Marie Thérèse Dieudonnée de Preaux à son père, d'une belle écriture, sans faute d'orthographe (« *J'ai fait de mon mieux, mon cher papa, pour vous contenter, je souhaite avoir réussi* ») avec l'état détaillé de l'habitation et la liste des nègres et négresses, dans l'optique de vendre l'habitation (voir p. 5493) ; les noms de certains esclaves, classés par âge, nègres (de 89 ans à 2 mois) puis négresses (de 80 ans à 3 mois), correspondent à ceux de la liste de 1780 ; elle y ajoute la « *liste des domestiques et servantes que maman ne voudrait pas qui soient compris dans la vente de l'habitation et à qui elle voudrait laisser la liberté de se choisir un maître* (9 personnes) *ce sont de bons sujets et ils méritent réellement de se choisir leur maître, d'ailleurs cela ne peut guère diminuer le prix que vous voudrez vendre votre bien. (...) Comme vous m'avez fait le plaisir, mon cher papa, de me donner ma nourrice lorsque je suis partie de Paris, afin de lui faire du bien, je ne l'ai point comprise dans la liste des nègres attachés à l'habitation. J'espère que vous ne le trouverez pas mauvais, d'ailleurs elle est vieille et a besoin de repos. Nanette et ses trois enfants étant à moi-même, je ne les ai pas compris non plus.* »

- 24/12/1789, contrat de mariage (Me Dussaud) d'Alexandre d'Agneaux d'Ouille avec Marie Thérèse Dieudonnée Despreaux (sic) dont le père est en France (accord Mes Boursier et Dulion à Paris 05/08/1789) ;
- lettre non datée (1790 ?) signée d'Ouille à son beau-père (coins noirs et bords effacés) : il n'a pu encore lui écrire depuis son mariage et profite d'un bâtiment normand mais enverra son contrat de mariage « *par la voie de Nantes, comme la plus sûre (...). Je me suis mis à la tête de vos affaires qui sont aussi les miennes (...). la récolte de cette année sera bonne, je compte envoyer beaucoup de sucre à Mr de Montaudouin ; j'espère aussi diminuer beaucoup la somme des dettes de Mr Boyer (...) je ne prendrai pas une seule barrique de sucre pour moi, la vente que me fait mon père, qui est de trois mille livres, me suffira (...). Madame de Preaux et Mde d'Ouille se portent à merveille ainsi que moi ; nous faisons des vœux tous les jours pour votre santé et votre bonheur, le nôtre en dépend.* » ;

de *M. Bonnehon*, transmis par *Agnès de Limirac-Jeannerod* : **MARIN (Martinique et Guadeloupe)** (article 2013-15)

Le 20 août 1784, « *dénombrement de la directe de Marssac dans Carbonne, diocèse de Rieux, pour Mre Guillaume Marcel de MARAIN* (sic, en titre, mais pas dans le texte, 1.1.5, p. 6/13), *officier des colonies, gouverneur de la ville de Rieux* », par l'acquisition qu'il a faite du « *terroir dit de Marsas* » à Carbonne « *des héritiers ou ayant cause de messire de Michel de Duffaur, seigneur direct de Marsas et coseigneur de Beaumont* », conformément aux dénombrements faits par Michel de Duffaur les 18 août 1752 et 14 mars 1753 : environ 150 arpents, le long du ruisseau Daveranede, au midi, et du chemin qui va de Marquefave à l'église, au septentrion. Il a rendu foi et hommage au roi Louis XVI le 30 décembre 1776.
AD 31, 1 C 3029 (in Répertoire des dénombrements rendus pardevant le Bureau des Finances de Toulouse 1768 – 1789).

de *Philippe Clerc* : **DESNOYERS in Les MADEY de la Grenade** (article 2011-09)

Jean-Marie Loré m'a envoyé le testament, du 1^{er} décembre 1669 à Nantes, d'un François DESNOYERS, peut-être apparenté à Jacques François époux de Louise Victoire MADEY (7, p. 5).

François DES NOYERS, âgé de 28 ans environ, ci-devant habitant de la Grenade en l'Amérique, natif de la paroisse de Saint Germain à Rennes et fils de Jean marchand à Rennes, de présent au lit, malade de corps mais sain d'esprit, dans une chambre de la « *maison de George Cipierre d. Labrosse, hoste de la maison où pend pour enseigne L'Isle St Xphle* (Saint Christophe) *située à la Fosse de Nantes* ».

Il désire être enterré en la paroisse Saint Nicolas.

Il lui appartient à la Grenade « *un naigre qu'il a laissé à honnête femme Françoise BESNIER sa femme, y résidant* ».

Il lui est dû :

- par le sieur de LAHAYE, habitant à la Grenade, 4000 pesant de tabac pour la vente, transport et cession que lui testateur lui a faite de l'habitation qu'il possédait en ladite île, par contrat entre eux par le sr Fourcesson (?), notaire à la Grenade, dont copie laissée à sa femme avec procuration pour gérer leurs biens ;
- par le nommé CHAMPAGNE, aussi habitant de la Grenade, 200 livres pour un cochon qu'il lui a vendu le 26 août dernier et 100 livres de pétun pour autres affaires avec lui ;
- par Vincent PUQUET (ou PICQUET ?), gargotier et cabaretier au Cul de Sac de la Martinique, en paiement d'un lit de coton qu'il lui a laissé audit lieu le 27 septembre dernier ;
- par le nommé FAUCHE, ci-devant commis de la Compagnie à la Grenade, 150 livres de tabac qu'il lui a fourni et prêté audit lieu ;
- par le nommé MARMON (?) aussi commis de la Compagnie à la Grenade, 50 livres de tabac qu'il lui a aussi prêté audit lieu.

Déclare de plus

- qu'il a chargé pour son compte à la Martinique « *dans le navire nommé le Nicolas de Nantes sur lequel était maître le sieur Jean Forget, 40 rolles de tabac marqués F.D. et nous a présenté et exhibé le connaissance* » signé le 24 septembre, sur lequel tabac ledit Forget doit prendre en argent, une fois vendu, le prix de son passage en France ; ce tabac sera à la garde du dit Cipierre qui paiera à sa femme ce qui restera de la somme ;
- que depuis son arrivée en France il a fait lever de l'étoffe pour faire un habit à son usage par le nommé Mathieu, tailleur d'habit à la Fosse de Nantes, que Cipierre a payé de ses deniers et que le testateur lui doit, soit 27 livres, non compris la façon ; outre lui doit sa dépense et logement depuis qu'il est arrivé, dont il se paiera par mois sur le prix du tabac ;
- qu'il a chez le dit Cipierre un petit coffre de bois fermant à clé où il y a 7 livres de caret (écaille de tortue) et un rollet de tabac et qu'il a dans le coffre du sieur BOUCHER, aussi logé chez le dit Cypierre, deux chemises, un caleçon et casaque de toile que ledit testateur veut pareillement être livrés audit Cypierre.

Il veut que, au cas de son décès et que l'enfant ou les enfants dont il a laissé sa femme enceinte à son départ de la Grenade viennent à décéder avant elle, sa femme ait en entier tout ce qui lui appartient à la Grenade ci-dessus spécifié et tout ce qu'il a laissé en la procuration de sa femme avant son départ. Il lui en fait don perpétuel et irrévocable. Une fois payés les frais de maladie et obsèques, Cypierre tiendra compte du reste à sa femme, si l'enfant meurt avant elle.

Il nomme pour exécuteur testamentaire ledit Cipierre.

Signatures (mal écrites) : Desnoyer, F. Desnyer (sic), George Sipierre de labrosse
(AD 44, 4 E 2 art. 1948, Me Verger)

François DESNOYERS est bien recensé à la Grenade en 1669 : voir le recensement du 22 octobre 1669 (G1/498 n° 28), mis en ligne sur le site de GHC. Mais pas de mention de la présence de sa femme et, bien sûr, pas d'enfant ; aucun de ses débiteurs n'y figure.

Bien que sans rapport, je signale la généalogie DESNOYERS par Gilles de Blignières en 2010 (avec des membres aux Antilles, références de CGHIA et GHC), en ligne à l'adresse :

<http://www.blignieres.fr/datas/autre/desnoyers2.pdf>

En fait partie Catherine DESNOYERS, mariée à Paris en 1680 avec Joseph de BOULOC, gouverneur de la Grenade de 1701 à sa mort en 1708. Il était avant lieutenant de Roi au Port de Paix en 1699, puis à l'Île à Vache (index des noms cités dans L'Amiral DU CASSE, de Philippe Hrodej).

NDLR

Nous avons fait la transcription de ce testament envoyé par *Philippe Clerc*. Pas d'inhumation de François Desnoyers à Saint Nicolas de Nantes en 1669 et 1670. A-t-il survécu ? A-t-il été inhumé dans une autre paroisse ?

Le « *gargotier et cabaretier au Cul de Sac de la Martinique* » pourrait être Vincent PIQUET, recensé à 30 ans en 1664 à la Martinique chez Jacques SILVESTRE dont il devait être un des engagés.

de *Philippe Clerc* : **Les DANGLEBERMES, famille de robe (Orléans, Martinique, Grenade)** (p. 6242-50 et 6285)

Jacques François DANGLEBERMES (1b.1, p. 6243) « *natif de la Grenade, âgé de 21 ans* » s'est embarqué à Bordeaux le 23 avril 1772 sur le navire La comtesse d'Ennery pour aller à la Martinique (Amirauté de Bordeaux, 6 B 54).

de *Carol Mills-Nichol* : **LAMBERT BERCIER in Les BARRET de NAZARIS du Lot et Garonne aux Antilles et familles alliées de la Guadeloupe** (article 2013-10, p. 6 à 9)

Dans les demandes de titre d'affranchissement enregistrées à **Saint Barthélemy** entre 1799 et 1839 : le 19 mai 1829, demande pour une femme noire, Rosette, esclave de François PIZANY et de J. A. Lambert Bercier au nom de sa femme Ursula, née Pizany, comme héritiers de feu François Pizany et Ann, sa femme.

Jean Jacques LAMBERT BERCIER (3.1.1), sa femme Ursule PIZANY et leurs enfants sont arrivés à New York, venant de Saint Barthélemy, à bord de la goélette (schooner) *Henry*, le 26 mai 1823 :

Lambert Bercier, 41 ans, commerçant, de Guadeloupe

Ursule Bercier, 57 ans, de Saint Eustache

leurs enfants Lambert : 1 John F. (Jean François) 16 ans, 2 Elysa (Élizabeth) 13 ans, 3 Joseph 10 ans, 4 Eusebius (Eusèbe) 8 ans, 5 Ursula 6 ans, 6 Eugenius (Eugène) 3 ans, aussi de Saint Eustache

Elick, 21 ans, serviteur

1 Jean François a été naturalisé américain à La Nouvelle Orléans le 30/01/1840 : il est alors dit **né à Saint Barthélemy** le 11/02/1807 et suédois ou danois (l'île était alors suédoise).

4 Eusèbe Frédéric, **né à Saint-Domingue** vers 1815, est mort à 57 ans le 27/06/1872, à La Nouvelle Orléans.

5 Ursula est morte le 06/11/1883 à La Nouvelle Orléans, 234 North Galvez Street, de consommation pulmonaire à 66 ans, célibataire ; elle est dite **née à la Guadeloupe** et sœur d'Oscar (nécrologie dans le *Daily Picayune*, New Orleans, 7 novembre 1883).

7 Louis Albert Oscar Lambert-Bercier est **né à Marseille** le 12/04/1828, au domicile des parents, au chemin neuf de la Madeleine n° 40. Le père, négociant, 42 ans, est absent ; la naissance est déclarée par la sage femme, en présence de son frère Jean François, 22 ans, commis. Il s'est marié en 1853 à La Nouvelle Orléans, où il était négociant, avec Marie Léontine Cora Prévost, native de La Nouvelle Orléans, et il est décédé à 57 ans le 02/10/1885, Burgundy Street, d'une congestion cérébrale. Leurs enfants, nés à La Nouvelle Orléans :

7.1 Cora Marie Lambert Bercier née le 07/11/1854, s'est mariée le 11/05/1878 avec Jules Granger

7.2 Léon Louis Lambert Bercier né le 26/05/1859

7.3 René Victor Guillaume Lambert Bercier né le 20/05/1863, Royal Street 62, est décédé le 17/01/1864 à 8 mois

de *Ludovic Crombé* : **Marguerite BROUSSE épouse JASPAR** (p. 1369, 1472-73, 2170 et question-réponse 95-102 p. 1402)

Marguerite BROUSSE, native de Marmande, s'est embarquée à Bordeaux sur La Marie-Madeleine, le 8 janvier 1767 (AD 33, 6 B 53), à destination de Saint-Domingue, « *pour affaires* » et signe « *Mademoiselle Brousse* ». Elle s'est mariée entre 1767 et 1769 (au Cap-Français ?) avec Philippe Louis JASPAR. Leurs 3 premiers enfants naîtront au Cap-Français entre 1769 et 1775.

de *Pierre Bardin* : **Pierre Joseph LION, député de la Guadeloupe à la Convention** (article 2012-25 p. 5 et autres : voir les index)

Il disait dans sa déclaration de 1795 : « *Je suis né le 19 mars 1737, je suis marié depuis le 12 février 1781.* »

L'inventaire après le décès de sa femme, la citoyenne Elisabeth SABIN, décédée le 17 pluviôse VIII (06/02/1800) à Paris, 97 rue des Capucines, confirme et précise ces dates : il est né à Bordeaux, Saint-André, le 20/03/1737 ; elle est née en 1764 à Providence, Rhode Island, et c'est là qu'ils se sont mariés en février 1781, sans contrat.

Ils ont une fille, Elisabeth, née à Paris 1^{er}, le 12 pluviôse dernier (01/02/1800 ; la mère serait donc morte de suites de couches), dont le tuteur est Pierre Villejégu, ex ordonnateur de la marine.
MC/ET/XCIX/765, 9 ventôse VIII (28/02/1800)

Quatre ans plus tôt, le 12 ventôse IV (02/03/1796), LION déclarait que, en quittant la Guadeloupe, il avait laissé quelques meubles et quelques créances peu importantes mais que, attendu les troubles qui ont depuis affligé cette colonie et les difficultés de correspondance avec elle, il ne peut savoir si les meubles existent encore et si les débiteurs des créances sont en vie ou encore solvables. Il doit encore 500 lt au citoyen Bresson de la Guadeloupe.

MC/ET/XXVI/844, 12 ventôse IV (02/03/1796)

NDLR

Pierre Joseph LION, alors de Bordeaux paroisse Saint Pierre, partit de Bordeaux pour la Guadeloupe à 35 ans, pour affaires, le 03/06/1772 (AD 33, 6 B 54).

Il est cité dans plusieurs pages de « La ville aux îles » et de « Etre patriote sous les tropiques », tous deux d'Anne Pérotin-Dumon. Arrivé en Guadeloupe en 1766 comme négociant de Bordeaux, il était entrepreneur de spectacle à Pointe à Pitre en 1779 puis en 1788 il reprit la principale auberge et l'académie de billard de la ville.

de *Pierre Bardin* : **Robert DESHAYES, demande de Croix de Saint Louis** (article 2014-28 p. 13-14)

Le 23 octobre 1774 le ministre de la marine répond aux administrateurs des colonies qui ont transmis une demande de croix de Saint Louis de Robert Deshayes que « *le Roy lui a donné une preuve bien flatteuse de la satisfaction que Sa Majesté a de ses services en lui accordant des lettres de noblesse* » mais que sa nouvelle demande « *est contraire au principe constamment observé de n'accorder la croix de Saint Louis qu'à des officiers en activité. Les fonctions que Mr Deshayes remplit aujourd'hui sont si éloignées de l'état militaire que vous sentirez aisément l'impossibilité qu'il y a de faire une exception en sa faveur.* »

AN, D1/33, minutes des dépêches et ordre du roi

de *Pierre Bardin* : **PAPAREL de LA BOISSIÈRE et RABIÉ in La famille de Bullet** (article 2011-14 p. 5-6)

Le 17 mars 1785 Me Rameau procède à l'inventaire après le décès le 9 mars, rue Meslé, de René Gabriel RABIÉ, chevalier, brigadier du Roy, ancien ingénieur en chef de la Partie du Nord de Saint-Domingue, chevalier de Saint Louis, à la requête de dame Marie Anne RABIÉ veuve de Claude François PAPAREL de LA BOISSIÈRE, ancien mousquetaire, fille et héritière du défunt. Autres enfants héritiers : René Gabriel Rabié, officier au régiment du Cap ; Jean Joseph Rabié Duverger, officier d'artillerie, Louis Alexandre Longuet, ingénieur volontaire à Saint-Domingue, époux de Louise Constance Rabié.

Cet inventaire est particulièrement intéressant avec son cabinet d'histoire naturelle : minéraux, insectes, coquillages, et « un singe dit le paresseux » (estimé 15 livres).

Le 11 décembre 1771 ce même René Gabriel RABIÉ avait établi une procuration à Jean Simon BOCHER, habitant à la Souffrière paroisse du Dondon pour régir et administrer les biens de son petit-fils et pupille Armand Gabriel PAPAREL de LA BOISSIÈRE, fils et seul héritier de feu Claude François, ancien mousquetaire gris et habitant du quartier de la Marmelade et de dame Jacques Marie Anne Rabié sa veuve.

MC/ET/XX/723 Me Rameau et CXVI/452 Me Lenoir

NDLR

Voir les notices sur René Gabriel RABIÉ et sur PAPAREL dans l'index Moreau de Saint Méry. Indemnité en 1829 pour une cafétéria Rabié et Longuet à Marmelade, une maison au Cap et une place à vivres. Notices RABIÉ des Officiers des colonies d'Amérique à la fin de l'ancien régime, par G. Bodinier, CGHIA 71.

Jacques Marie Anne RABIÉ veuve PAPAREL de LA BOISSIÈRE, née vers 1750 au Cap, était domiciliée à Paris en 1820 (F/12/2860, secours aux colons réfugiés de Saint-Domingue).

Armand Gabriel PAPAREL de LA BOISSIÈRE, son fils, est décédé à Saint Germain en Laye le 5 juillet 1854, âgé de 87 ans (F/12/2851, secours aux colons réfugiés de Saint-Domingue).

de *Pierre Bardin* : **Vente d'habitation au Diamant par HOOKE à Laure de GIRARDIN épouse d'Arthur comte de DILLON** (Hooke p. 5816 et CGHIA 24 ; Laure de Girardin p. 1202 ; CGHIA 83 ; Dillon p. 1202, 11, etc. et CGHIA 49)

Le 25 juillet 1786 Pierre Joseph Régis HOOKE, chevalier, capitaine au régiment de Dillon, demeurant à Paris rue et paroisse de la Ville l'Evêque, vend à Marie Françoise Laure de GIRARDIN [sa nièce] épouse de très

haut et très puissant seigneur Arthur comte de DILLON, maréchal des camps et armées du roi, maître de camp, propriétaire d'un régiment de son nom, gouverneur de l'île de Tabago, non commune en biens, l'habitation des Côteaux paroisse du Diamant, Martinique, de 85 carrés de terre, bornée d'un côté par M. Detraverset (sic), d'autre par M. Desgrottes acquéreur de M. Hooke, d'un bout par M. de la Bottière acquéreur de M. Milet de la Bourdelière et d'autre bout par M. Benoît Desportes, ainsi que les personnes, bêtes et ustensiles nécessaires à l'exploitation.

Mme de Dillon s'engage, aussitôt que faire se pourra, à donner la liberté au métis Jean-Pierre, domestique de M. Hooke ; à payer à Frédéric Laure, métis libre, valet de chambre de M. Hooke, 15 000 livres dont ce dernier doit lui faire don, ce qui est fait le même jour, « pour récompenser les services que lui a rendus le dit Frédéric Laure et au surplus parce que telle est sa volonté » [il s'agit sûrement de Frédéric, mulâtre employé par le chevalier Hooke, Z/1d/139, notice 902 du Dictionnaire des gens de couleur d'Érick Noël, vol. 1].

Le prix est de 350 000 lt, dont 25 000 en février 1787, 25 000 en février 1788 et le reste sous forme de rente viagère annuelle à partir de juillet 1787 pendant la vie du chevalier Hooke.

Grosses d'expédition le 12 nivôse 13 par Guillaume Séraphin Hooke, frère du vendeur, 6/12/1810, 23/01/1822, 15/02/1822, 08/09/1825 et 10/10/1868.

MC/ET/XXIV/951, Me Dosfaut

Le 13/07/1786, le duc d'Orléans avait donné procuration au comte de Dillon partant pour Tabago d'acquérir pour lui des habitations, terrains et héritages susceptibles d'être cultivés, aux prix, charges et clauses les plus avantageux.

de *Pierre Bardin* : **LE GENTIL de PAROY** (p. 6271, 5899, 31, etc.)

Le 22 septembre 1775 Guy LE GENTIL chevalier marquis de PAROY seigneur d'Auxence, Lestellion, lieutenant pour le Roy au gouvernement de Champagne et de Brie, grand bailli d'épée de la ville et comté de Provins, ancien lieutenant aux gardes françaises, chevalier de Lormel, demeurant à Paris en son hôtel rue des Saussaies faubourg Saint Honoré, paroisse de La Madeleine de la Ville l'Evêque, donne ses pouvoirs à Marc Antoine AVALLE, logé à Paris chez lui, pour régir, gouverner et administrer ses habitations en sucre et café lui appartenant à Saint Domingue. Il révoque les pouvoirs donnés à Mr MENARD pour ses habitations en sucrerie et à Mr DAILLEBOUST pour celles à café. Il confirme la procuration donnée à son fils le vicomte de Paroy qui sert le Roy au Cap.

MC/ET/XCIV/377 Me Lhéritier

de *Pierre Bardin* : **Inventaire après décès de Claude POCQUET** voir : **Quelques précisions sur l'origine parisienne des POCQUET de la Martinique** p. 596-98

Le 26 décembre 1677, inventaire après décès de Claude POCQUET, marchand bourgeois de Paris, à la requête de

- Marie ROGUISARD sa veuve, demeurant à Paris au bout du pont Saint Michel, paroisse Saint André des Arcs, en son nom à cause de la communauté de biens avec le défunt ;
- Jules CRENEY, un des 12 marchands de vins du Roy privilégiés suivant la Cour, bourgeois de Paris, et Anne POCQUET sa femme ;
- Me Noël PELLEGRIN, avocat en la cour de parlement, fils de Jean, bourgeois de Paris, et de + Espérance POCQUET sa femme
- Jean POCQUET, mineur émancipé par justice, fils de + Jean POCQUET et de Marie DELAGAY, autorisé par ledit sr Creney son curateur

les dits + Jean Pocquet, Espérance et Anne Pocquet frère et sœurs, enfants dudit + sr Claude Pocquet et de Barthélemye BONNEVAL sa femme en premières noces ;

- Me Jean POCQUET, prêtre au diocèse de Paris, en son nom comme exécuteur du testament du défunt son père reçu par Lamoisse notaire au Châtelet de Paris le 9 janvier 1675 et de son codicille reçu par Me Bru le 17 mai 1676 ;
 - Claude POCQUET, commissaire général des biens des îles françaises de la **Martinique**, étant de présent à Paris logé en la maison desdits sr et dame Creney mon beau-frère ;
 - Pierre AVELINE, marchand de vins bourgeois de Paris et Marie Pocquet sa femme ;
 - Jean MAILLARD, marchand de vins bourgeois de Paris, comme tuteur de ses enfants et de + Catherine Pocquet sa femme, héritiers de leur mère ;
- lesdits Jean, Claude, Marie et Catherine Pocquet, frères et sœurs, enfants dudit + sr Claude Pocquet et de la dite Marie Roguisard.

MC/ET/LXXVII/349 Me Bru, 26/12/1677

Dans la même étude, testament puis codicille de Marie ROGUISARD les 09/01/1675 et 17/05/1676 (LXXVII/333) puis inventaire après décès le 07/01/1678 (LXXVII/350).

NDLR

Voir la notice POCQUET dans le tome 2 de Personnes et familles à la Martinique. Cet acte permet de compléter la liste des frères et sœurs.

de *Pierre Bardin* : **Archives de l'habitation DELAUNAY-MAHÉ** (NS 06 et 11 et articles > voir index)

Le 3 octobre 1789 est enregistrée à Paris une convention devant Me Chesnard à Nantes, le 23 septembre 1789, entre MAHÉ DELAUNAY et CHAREST, négociant à Nantes. DELAUNAY-MAHÉ est propriétaire d'une habitation au Boucassin, paroisse de l'Archahaye, quartier du Port au Prince, affermée à son cousin DELAUNAY-MAHÉ, cautionné par Mr LE BRETTON DES CHAPELLES.

MC/ET/CXXI/526-527, Me Gibert de L'isle, 03/10/1789

NDLR

Généalogie de cette famille par le colonel Arnaud CGHIA 37.

de *Pierre Bardin* : **Cm CHOISEUL x RABY : Les CHOISEUL-BEAUPRÉ à Saint-Domingue** (p. 5122-24)

Insinuation d'un contrat de mariage signé les 5 et 6 août 1770 chez Me Gaspard Momet :

- Très haute et très puissante dame Renée Marie Michelle de BEAUVAL veuve de très haut et très puissant seigneur Antoine Nicolas marquis de Choiseul, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint Louis, demeurante en son hôtel à Paris rue de Vaugirard paroisse Saint Sulpice, stipulant pour très haut et très puissant seigneur Claude Antoine Étienne marquis de CHOISEUL son fils majeur, maréchal des camps et armées du roi et menin de Monseigneur le Dauphin, demeurant susdite rue de Vaugirard en l'hôtel de madame sa mère ;
- dame Marthe BOURGEOIS épouse de Mr Jean Baptiste Raby écuyer, habitant du Cap Français isle et côte de Saint Domingue, demeurante rue du Mail paroisse Saint Eustache, et Louis Antoine Hardy de Merville, ancien habitant de Saint-Domingue, demeurant à Paris rue de Richelieu même paroisse, procureur de Jean Baptiste RABY, stipulant pour demoiselle Louise RABY, sa fille mineure, demeurante avec sa mère.

Au contrat de mariage signent tous les membres de la famille de France auxquels on a porté le contrat à Compiègne le 5 août, Louis XV, le Dauphin et la Dauphine, les comtes d'Artois et de Provence, les trois filles de Louis XV, puis, le 6 août, les nombreux Choiseul et autres parents et amis du futur époux, tandis qu'il n'y a qu'une personne pour la future épouse.

Celle-ci mourra quelques années plus tard et à la fin du contrat est porté une convention, le 3 septembre 1773, entre le marquis de Choiseul et son beau-père qui se reconnaît débiteur envers lui de 200 000 livres.

Y/430 f° 52 v° 31/12/1772 et MC/ET/XVI/795, 05 et 06/08/1770

NDLR

Les patronymes complets sont BARBÉ de BEAUVAL, CHOISEUL-BEAUPRÉ, RABY DU MOREAU.

Voir Testament new yorkais in GHC p. 445 (un frère de la mariée, en 1802). Les frères RABY, de Grenoble, étaient passés à Saint-Domingue en 1750 (Les Dolle et les Raby, de Pierre Léon, 1963).

Le mariage fut célébré en l'église Saint Eustache le 11 août et la jeune épouse mourut sans enfant vers 1772. Le marquis de Choiseul Beaupré se remaria en 1775 avec Françoise de WALSH SERRANT et en eut postérité (Geneanet, François de Boisdeffre).

de *Pierre Bardin* : **CAMPENON in Trois poètes guadeloupéens d'origine bourguignonne** (article 2011-19)

Le 31 mai 1825 François Nicolas Vincent CAMPENON, membre de l'Académie française, lecteur du roi, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant rue d'Angoulême n° 16, dépose plusieurs pièces chez le notaire Gillet :

- Un acte de dépôt devant Me Benard à Sens le 02/10/1787 par son père Claude Vincent Campenon, entreposeur de tabac à Sens des extraits baptistaires en l'église Saint François de Basse Terre de ses deux enfants

- 9 avril 1772, François Nicolas Vincent

- 8 avril 1769 sa sœur Marie Nicolas Claudine, née le 27 mars, (voir l'article). Elle est décédée épouse de Mr BOUILLON.

- l'acte de notoriété concernant Jean CLANCHY, ancien négociant à Nantes, parti en 1799 d'Hambourg pour les Antilles, fait prisonnier par les Anglais, conduit à la Jamaïque où il est décédé en juillet de la même année. Il n'était pas marié quand il a quitté la France.

MC/ET/XLV/752, Me Gillet, 31/05/1825

de *Bruno Trillard* : **Famille SAINT ALARY (Ariège, Guadeloupe)** (article 2015-10)

Faire-part de décès de

Louis Eugène Armand de ST ALARY (1.6.2.5, p. 17) : très nombreux déclarants, commençant par sa veuve et ses 3 enfants, son frère, etc.

Louis Benoni Evremond de SAINT ALARY (1.6.2.4, p. 16-17) (+ 24/04/1901 avenue Hoche n° 2 ; obsèques 27/04 Saint Philippe du Roule ; (+) cimetière Montmartre) : de la part de ses neveux E. de Saint Alary et le comte Roederer et de son beau-frère d'Alaret Solier

sa femme Agathe Elmance d'ALARET SOLIER (+ 22/07/1892, boulevard Haussmann 85 ; obsèques 25/07 Saint Augustin ; (+) cimetière Montmartre) : de la part de son époux, de son frère Alfred d'Alaret Solier, de son beau-

frère Auguste Valeau, de ses neveux Louis et Alfred d'Alaret Solier, Auguste et Alfred Valeau, Auguste Bonfils, Gabriel Jouveau Dubreuil, Evremond de Saint Alary et le vicomte Roederer

Le couple était donc en effet sans postérité.

Faire-part de mariage de « Mademoiselle Roederer » (1.6.2.5.1.2 p. 18), le 03/02/1913 en l'église Saint Pierre de Chaillot, avec le vicomte Gérald de Rochefort, fils du comte et de la comtesse Edgard (de Moulins rajouté en manuscrit) de Rochefort ; elle domiciliée 5 rue Freycinet et lui 9 avenue Elisée Reclus.

de *Gérard Robert Claret* : **Famille SAINT ALARY (Ariège, Guadeloupe)** (article 2015-10)

p. 1 : I Elie SAINT ALARY et Magdeleine DEVILLE x 15/09/1652 à Saverdun (Cm Me Dessombs).

p. 13 : 9 Suzanne BRUGÈRE épouse de Yves Marie Ludovic Paul Saint Alary, née le 13/05/1893 à Baie Mahault, est fille de Anne Euchariste BEAUVARLET (et non Anne Mathilde CADUC)

p. 20 : l'acte notarié 5E53 du 20 juin 1680 concerne bien la famille étudiée et Jean Saint Alary le vieux n'est autre que le mari de Paule Fabas. Ils ont eu :

- **Elie x Magdeleine Deville** (p. 1, I)

- Jean (le jeune) x Cm 24/10/1669 Jeanne Claret (fille de Jean, meunier et de Marguerite Faure)

- Pierre x 17/11/1676 Suzanne Gardelle

- Jacques x Marie Cathala (l'acte traite de son hérédité) d'où :

- Magdeleine x Cm 19/11/1669 Jean Gally, brasseur

- Jeannine Anthonine x 15/08/1677 Paul Soulies, voiturier

de *Philippe Savignac* : **La famille ROUJOL de l'Agenais à la Guadeloupe** (p. 5510-5516) et **Une descendance de Guadeloupéens (MILLARD, ROUJOL, FERREIRE)** (p. 3818-3836)

Louise ROUJOL (1769-1812) fille de Jacques Arnoult et de Marie Rose DESBONNES (8, p. 5512), a passé contrat de mariage au parloir de la maison et couvent de Sainte-Ursule de Bordeaux devant Me Delaville le 15/09/1790 (3 E 19192). Le futur époux est Jean LABADIE de LALANDE fils de Pierre Paul, officier de la marine royale et de Marie MESLIER de SAINT-MICHEL. Signent le contrat : Labadie de Lalande (futur époux), Louise Roujol (future épouse), Henriette Bordes (cousine du marié, épouse de Jean Mathieu Collineau de Coudaine), Paviot (Pierre Arnoult, commandant du bataillon de Port Louis avec rang de major d'infanterie, curateur de la mariée), Labadie Bordes (tante du marié, veuve Bordes), F Corbieres, M Collineau de Coudaine, Victoire Roujol (sœur de la mariée), M. Corbières née Labat, Marie Paviot (cousine de la mariée), x.a Hurault (Xavier Auguste), Jes Ruillier Beaufond (Jacques fils, cousin de la mariée), Marie Corbière, Roujol Dumornay (René, cousin de la mariée) [si l'on connaît René Roujol Dumornay (1736-1771), oncle de l'épouse, René Roujol Dumornay, cousin de l'épouse ne m'est pas connu], Mthe Clamayer?, Jeanne Fereire (épouse de Pierre Arnoult Paviot ?), Montaugé (Antoine, ancien capitoul de la ville de Toulouse), Collomb

Le mariage sera célébré dans l'église des Dames de Sainte Ursule et enregistré le 21/09/1790 sur les registres de la paroisse Sainte-Eulalie

Louise ROUJOL est décédée le 14/03/1812 à Montaut (Lot et Garonne, 47) mais demeurant habituellement à Bordeaux avec son époux (vue 155/328).

De son mariage avec Jean LABADIE de LALANDE, elle eut au moins un fils, Victor Jean LABADIE de LALANDE (1808-1864), avocat, qui épousa Françoise Elisabeth Virginie LAMARQUE, sans doute sœur de Louise Marie Thérèse Octavie LAMARQUE épouse de Paul ROUJOL (1805-1876, fils de Pierre Arnoult et Perrine DOUILLARD GRANDFOND, 4 p. 5515).

de *Marie-Anne Chevalier* : **DUBOIS, DUBOIS de LA SAUSSAY, DUBOIS d'ESTRELAN (Sainte-Croix, Saint-Domingue, Guadeloupe)** (article 2015-14)

Quelques compléments et réflexions sur la famille du gouverneur de Sainte-Croix :

Si le mariage (ou contrat de mariage) d'Antoine DUBOIS et de Marie PARMENTIER a été signé le 28 mai 1623 en l'hôtel Bassompierre, il doit s'agir de la résidence du maréchal de BASSOMPIERRE sur la colline de Chaillot donc hors de Paris à l'époque et non pas de l'édifice situé place des Vosges.

Si **Antoine DUBOIS** s'est marié à l'hôtel Bassompierre on peut en déduire qu'il avait un lien avec le maréchal de BASSOMPIERRE. Or ce dernier parle d'un DUBOIS dans ses mémoires ainsi que du frère de ce dernier (Charles?), gendarme près de La Rochelle tué le 26 novembre 1627.

Voir Mémoires de Bassompierre, tome IV (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k200283w.r=langFR>), p. 180 : il y cite « *mon maître d'hôtel Dubois, commissaire du régiment des gardes françaises* » et rapporte que le roi dit à son propos : « *Voilà Dubois, monsieur Le Maître [ainsi le nommions-nous devant La Rochelle, à la différence de son frère que l'on appelait Dubois le Gendarmes] ; c'est le maître d'hôtel du maréchal de Bassompierre ; il nous a fait souvent bonne chère.* » Le 27 novembre 1627 (tome III p. 337) « *Dubois, le gendarme, fut tué dans le canal par les ennemis.* »

Voir aussi dans « La Connestablie et mareschaussée de France, ou Recueil de tous les edicts ... », par Jean Pinson de La Martinière, p. 451-53, « Arrêt de la Cour » du 17/08/1647, à propos de taxes à payer, entre le

commissaire général des régiments suisses d'une part et, d'autre part, « **Antoine du Bois, Nicolas Villavin** (etc.), *domestiques du défunt sieur Maréchal de Bassompierre* », commissaires départis par les Maréchaux de France pour faire les monstres et revues du régiment des gardes suisses.

Dans ce même Recueil, p. 460-61, autre arrêt, du 11/09/1649, entre le Trésorier des Gardes françaises et divers « *commissaires ordinaires des guerres, à la conduite et police dudit régiment des Gardes Françaises* », dont **François du Bois**.

Anne DUBOIS, la sœur du gouverneur (8, p. 6/30), s'est mariée le 23/11/1660 à Grenoble, paroisse Saint Hugues et Saint Jean, (AD 38, 1656-1661, vue 170) avec François BRAVAR, sieur de LA CROIX (signe Lacroix), de Sassenage, fils de + noble Jean et damoiselle Marie Madeleine CHERRAN, capitaine d'une compagnie de chevaux légers pour le roi dans le régiment d'Antezieu (?). Damoiselle Anne DUBOIS (signe A Du Bois) est dite fille de + noble Anthoine conseiller du Roi et commissaire des guerres du régiment des gardes et + damoiselle Marie Parmantier, de la ville de Paris. Le couple a eu une fille et deux fils à Sassenage : voir l'arbre de Pierre Negre sur Geneanet. Ils sont décédés avant le mariage de leur fils Bertrand à Sassenage le 29/11/1721. L'époux ne sait pas signer mais le patronyme est écrit BREVARD LACROIX, forme qui subsistera (arbres sur Geneanet).

NDLR

Merci pour ces références et trouvailles !

En les vérifiant pour en rédiger la synthèse ci-dessus, nous avons aussi recherché le « *sieur de Busserolle, Capitaine aux Gardes* » avec qui François Dubois avait eu une « *funeste rencontre* » vers 1658 et trouvé en effet un sieur de Busserolles, capitaine aux gardes à Versailles mais en 1663, et, probablement le même, un « *Pierre de La Garde seigneur de Busserolles, capitaine au régiment des gardes* », locataire de 1659 à 1663 de Jean Baptiste de Boesset (Un musicien, officier du roi et gentilhomme campagnard au XVIII^e siècle. Jean-Baptiste de Boesset (1614-1685), par Norbert Dufourcq, Bibliothèque de l'école des Chartes, 1960, n° 118, p. 123). Si c'est bien le même personnage, la « *funeste rencontre* » n'a donc pas entraîné sa mort. Il est décédé avant le 13/06/1669 (acte de tutelle AN Y3963B).

de *Claudie Dussert* : **Procuration des sœurs LASSUS (Saint-Domingue)** (NS 16)

Le 6 février 1759 se présentent chez le notaire Entraigues à Toulouse les demoiselles Marguerite et Marie Pétronille de LASSUS, filles de + noble Jean Pierre de LASSUS, écuyer, seigneur de Saint Geniès, et + dame Pétronille PASQUIER, habitantes de Toulouse, assistées de Me Henry Meynier, procureur au parlement, leur curateur, désigné le 27 janvier. Elles constituent leur procureur noble Jean François de Lassus, enseigne des troupes de la marine, leur frère germain, pour se transporter dans l'habitation dépendant de l'hérédité de leur mère à la Plaine du Nord, et faire l'inventaire du mobilier leur appartenant par indivis avec demoiselle Marie Jeanne Elizabeth Marguerite Lassus, fille de Me Charles François Lassus, avocat au parlement de Toulouse et de + demoiselle Elizabeth Catherine de Lassus, mariés, leur nièce. Les demoiselles constituent leur frère leur procureur pour régir la portion leur appartenant dans l'habitation encore indivise au Cap Français, en attendant le partage qui doit être fait.

Notariat Toulouse, Me Entraigues, 3^E 10885 06/02/1759

TROUVAILLES

de *Claudie Dussert* : **Décès à l'Hôtel Dieu Saint Jacques de Toulouse**

AD 31, H dépôt 1, 1Q217 :

d'un domestique né à la Martinique

Le 15 février 1810 à minuit Charles LASSERRE, environ 45 ans, natif de la Martinique, domestique, reçu à l'hospice le 24 novembre 1809.

d'un pauvre natif du Cap

Le 3 juin 1810 François GERAUD, environ 32 ans, natif du Cap Français en Amérique, pauvre de l'hôtel dieu de la Grave, reçu à celui de Saint Jacques le 22 février 1810.

AD 31, H dépôt 1, 1Q218 :

d'une femme de couleur du Cap

Le 6 décembre 1810 Geneviève femme de couleur environ 34 ans « native du Cap de Bonne Espérance en Amérique » (sic), fille de service, reçue à l'hospice le 15 mai 1810.

d'un capitaine réformé natif de Saint-Domingue

Le 10 mars 1811 Jean Louis AUGÉ, environ 34 ans, natif de Saint-Domingue en Amérique, reçu à l'hospice le 10 janvier 1811.

d'un cuisinier natif de la Martinique

Le 13 juillet 1811 Laurent CAPITULE, environ 41 ans, natif de l'isle de la Martinique, cuisinier, reçu à l'hospice le 19 mai 1811.

d'un domestique né au Cap

Le 17 août 1812, Jean FRANÇOIS, environ 20 ans, natif du Cap Français isle St Domingue, domestique, reçu à l'hospice le 1^{er} juillet 1812.

d'une fille de service née au Port au Prince

Le 18 novembre 1812, Rose NICOLE, environ 28 ans, native du Port au Prince en Amérique, fille de service, reçue à l'hospice le 26 septembre 1812.

d'un charpentier natif du Cap

Le 22 août 1814, Jean Charles QUEZER, environ 39 ans, natif du Cap Français, charpentier, reçu à l'hospice le 4 avril 1814.

d'un natif de l'île Saint Christophe

Le 14 juin 1816, Louis DUVAL, environ 45 ans, natif de l'île Saint Christophe, reçu à l'hospice le 14 mars 1816.

de deux hommes de couleur de Saint-Domingue

Le 24 septembre 1817, Louis CACAMBO, homme de couleur environ 28 ans, natif du Port au Prince isle St Domingue, domestique, entré à l'hospice le 17 août 1817.

Le 8 août 1822, Toussaint, homme de couleur environ 45 ans, natif du Cap isle St Domingue, domestique, entré à l'hospice le 24 juillet 1822.

de Pierre Bardin : Quand le Roi céda à l'Intendant

Le 25 juillet 1724 Louis XV est à Chantilly en compagnie du ministre de la marine Phélypeaux de Pontchartrain car une décision doit être prise à propos d'une ordonnance du 26 avril 1712 prise par M. de Vaucresson, intendant des îles du Vent.

Se référant à l'article 59 de l'édit royal de mars 1685, que l'on nomme communément le Code noir, accordant aux affranchis « *les mêmes droits, privilèges, et immunités dont jouissent les personnes nées libres* », « *M. de Vaucresson a déchargé Madeleine de Berne, négresse libre, du droit de capitation* ».

Mais cela ne fait pas l'affaire des colons, d'autres affranchis réclamant la même application de l'article 59. On va donc opposer à cette juste et logique décision un article du règlement du 16 janvier 1671 signé du sr de Baas, alors gouverneur et lieutenant général des îles :

« *Ordonnance de Baas, gouverneur général, qui fixe les droits de capitation à 100 livres de sucre par tête et qui limite les exemptions aux ecclésiastiques, aux femmes blanches et créoles, aux nègres plus jeunes de 14 ans ou plus vieux de 60 ans, aux habitants qui créent de nouvelles sucreries, aux officiers militaires et officiers de milice, aux autres officiers civils, et aux nobles capables de justifier de leur noblesse.* » (Colonies C/8b/1, n° 33, 16/01/1671 ; A/24, f° 153 v°, n° 107, 12 février 1671).

Une ordonnance de Bégon, intendant aux îles, le 11 juillet 1684, confirme et précise l'ordonnance de M. de Baas et oblige les nègres, négresses, mulâtres et mulâtresses libres et créoles à payer les droits de capitation (Colonies F/3/253 f° 345).

En 1724 le règlement et l'ordonnance sont résumés comme suit : « *tous particuliers habitants des isles, de quelque qualité et conditions qu'ils soient, seront tenus de payer les droits de capitation, à l'exception des ecclésiastiques, des femmes et filles blanches et des masles et femelles créolles natifs des isles, ce qui ne se peut entendre que pour les creolles blancs, masles et femelles desd. isles.* »

L'étonnement nous laisse rêveur sur le laps de temps entre la date de décision de M. de Vaucresson, 26 avril 1712, et la sentence royale qui va être prise le 25 juillet 1724. On peut mettre cela sur le fait que, après la mort de Louis XIV en 1715, la Régence qui suivit de 1715 à 1723, sous la direction (plutôt libérale et plus que libertine) de Philippe d'Orléans, ne se préoccupait pas trop des îles, sauf à y expédier des convois de filles publiques, convois surtout destinés à la Louisiane.

En 1724 Louis XV, roi de plein droit âgé de 24 ans, n'a sans doute pas toute l'autorité de son arrière-grand-père. Il n'est donc pas très compliqué pour Pontchartrain, ministre compétent, de lui faire comprendre que, aux Isles, seuls ceux qui y vivent sont en état de prendre les décisions qui leur conviennent. La décision royale va donc faire fi du règlement royal de 1685 et confirmer les règlements « îliens » antérieurs : « *Sa Majesté voulant expliquer ses intentions à ce sujet sans s'arrêter à la décision du sieur de Vaucresson du 26 avril 1712, qu'elle casse et annule, a ordonné et ordonne que le règlement du sieur de Baas et l'ordonnance du sieur Bégon soient exécutés selon leur forme et teneur et que, conformément, tous les nègres et négresses, mulâtres et mulâtresses affranchis ou nés libres établis dans lesd. isles, qu'ils soient créoles ou non, seront assujettis au droit de capitation.* » Fait à Chantilly le 25 juillet 1724. Signé Louis et plus bas Phélypeaux (Colonies A/25 n° 73 f° 115) .

Cette décision démontre une fois encore, si besoin était, puisque le règlement du gouverneur de 1671 et l'ordonnance de Bégon de 1684 prennent le pas sur l'ordonnance royale de 1685, que ce fameux Code noir voulu par Colbert, signé par Louis XIV, destiné nous dit-on à améliorer le sort des esclaves, ce qui n'est sans doute pas faux, était tout simplement sans application réelle dans les colonies.

Nota :

Le droit de capitation est un impôt prélevé sur chaque tête (caput) d'esclave.

L'intendant Bégon a donné son nom au bégonia.

NDLR

Sur ces mêmes faits, voir « La société martiniquaise aux XVII^e et XVIII^e siècles: 1664-1789 », par Léo Elisabeth, p. 247-248 et 301.

de *Pierre Bardin* : **PINCEMAILLE de VILLENEUVE, à la Guadeloupe 1748**

Le 27 décembre 1748, vente du traité d'office de conseiller du roi commissaire ordinaire des guerres de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde ordinaire du roi par les héritiers de Séraphin Antoine PINCEMAILLE de PLOIL, qui en avait été pourvu le 24/11/1719. Parmi ces héritiers, pour un quart, son frère René PINCEMAILLE de VILLENEUVE, établi à la Guadeloupe.

MC/ET/CXV /576, Me Doyen

de *Pierre Bardin* : **Notoriété sur le décès LE CORREUR de MAREUIL (Martinique)**

Dans « Les conseillers au Conseil souverain de la Martinique » *Émile Hayot* indique que Anne PICQUET de LA CALLE, venue de Marseille avec son père en 1664, avait épousé en 1687 Louis LE CORREUR écuyer sieur de MAREUIL, lieutenant de roi à la Trinité et qu'il leur était né un fils. Le 9 mars 1717 Pierre GIRARDIN écuyer sieur de Montgérard, conseiller du roi au conseil supérieur de la Martinique, de présent à Paris logé rue du Petit Reposoir, paroisse Saint Eustache, et Lange Cormier, bourgeois de Paris demeurant rue du Mail, même paroisse, viennent déclarer au notaire Antoine de Mahaut que Anne Louis Le Correur, écuyer sieur de Mareuil, fils de défunts Louis, lieutenant de roi à la Martinique, et Anne Picquet de la Calle est décédé garçon à Paris en février 1710.

Cet acte de notoriété laisse penser qu'il y avait peut-être une succession à régler.

NDLR

Le défunt avait en effet au moins une sœur, Anne Rose, épouse en 1720 de Joseph de LABICHE. Voir CHC 91-118 p. 403-404 et 3883.

de *Pierre Bardin* : **Famille LE MOYNE de Martinique chez d'Hozier et Chérin**

Le 1^{er} septembre 1767 Louis Pierre d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France, certifie au duc de Praslin ministre de la marine que Jean Robert Suzanne LE MOYNE, né le 8 mars 1750 et baptisé le 22 juillet suivant en l'église Saint Sauveur de Cayenne, âgé de 17 ans 5 mois 20 jours, a la noblesse nécessaire pour être admis au nombre des gardes de la marine. Il est fils d'Antoine Philippe LE MOYNE, écuyer, commissaire général de la marine, et de dame Marie Madeleine BIROT, mariés le 2 février 1744 à la Martinique ; Antoine Philippe, né le 12 avril 1714, est fils d'Antoine LE MOYNE, écuyer, conseiller du roi, trésorier de France au bureau de la généralité de Paris, décédé revêtu de sa charge le 30 septembre 1734, et dame Catherine Suzanne GENDRON, mariés par contrat le 20 février 1708 ; Marie Madeleine est fille de François Xavier BIROT, capitaine de cavalerie, et de dame Élisabeth Hélène de LA HOUSSAYE sa veuve.

Le vendredi 4 septembre d'Hozier certifie que Charles LE MOYNE, écuyer, né le 14 juin 1746 et baptisé le 1^{er} avril à Saint Pierre de la Martinique, fils d'Antoine Philippe et de Marie Madeleine Birot, est en droit, en qualité de gentilhomme, d'être admis dans tous les emplois où il est nécessaire de faire ses preuves de noblesse.

(Nouveau d'Hozier 250)

Antoine de MASSIAS, natif de Saint Pierre, majeur, fils d'Antoine et Élisabeth HEURTAULT, avait épousé le 6 juin 1719 Marguerite LE MOYNE fille de Louis, conseiller du roi, juge royal et lieutenant de l'amirauté du Fort Saint Pierre, et de feu Anne SAUNIER. Contrat devant Me Poupard, notaire royal.

(Chérin 132)

L'inhumation à Paris le 30 septembre 1734 d'Antoine LE MOYNE est faite en présence de ses fils Antoine Philippe, qualifié d'écuyer, avocat en parlement, et Louis, également écuyer.

NDLR

Sur le couple MASSIAS x LE MOYNE, voir les pages 2676-77 de notre article « Filiations martiniquaises » (GHC 120, novembre 1999).

Charles LE MOYNE (o 1746) s'est marié à Bordeaux en 1770 (GHC NS 01).

de *Pierre Bardin* : **Notoriété de SOULFOUR de NOVILLE (Le Cap), 1749**

Le 18 décembre 1749 les frères François et Laurent De Peuille, bourgeois de Paris, certifient connaître Mre Alexandre de SOULFOUR de NOVILLE, chevalier, seigneur de Gouzangré et dame Anne Françoise de BUTHEVILLE son épouse, demeurant actuellement en leur château de Gouzangré près Pontoise et ci-devant au

Cap Français isle de St Domingue ; depuis leur mariage au Cap il y a environ 22 ans, ils n'ont point eu et n'ont pas même actuellement aucun enfant vivant issu de leur mariage.

MC/ET/LXIX/654

NDLR

Gouzangrez est une commune du Val d'Oise (95), seigneurie appartenant à la famille de SOULFOUR du XV^e au XVIII^e siècle et passée, après la mort du dernier du nom en 1749 (donc celui cité dans cet acte de notoriété ?) à la famille de BUTLER, alliée aux Soulfour par le mariage le 19 janvier 1716 à la Petite Rivière de Marie Louise Rosalie Soulfour de Noville avec Richard Jean de BUTLER, d'où Jean Baptiste de Butler (1717-1755) et Pierre Antoine Robert de Butler (1719-1770). Marie Louise Rosalie était en effet décédée avant ses parents, en 1721 : voir question 00-82 (de) BUTLER (Antilles), GHC 126, mai 2000, p. 2876.

de *Pierre Bardin* : **Mariage à Paris en l'an X d'un VASSELIN de la Martinique et d'une DURAND VILLEJEGU de la Guadeloupe ; décès de la mère de cette dernière**

Le 1^{er} ventôse X (20/02/1802) se marient par contrat à Paris

- Louis François VASSELIN, négociant à la Martinique, y demeurant ordinairement, fils majeur de + François, aussi négociant, et Élisabeth MATHIEU, et
- Élisabeth Marguerite Louise Marie Adélaïde DURAND VILLEJEGU, fille mineure de Pierre Georges Guillaume, ex ordonnateur de la marine aux Isles du Vent, et + Adrienne Marie Antoinette Anne GODON, demeurant rue Favart n° 2.

Le père de la demoiselle a été nommé son tuteur par conseil de famille au Port de la Liberté, département de la Guadeloupe, le 18 vendémiaire an IV (10/10/1795). Sont présents les frères de la future épouse, Louis Guillaume Marie Faustin Durand Villejegu Desmauriers et Louis Marguerite Alexandre Thomas Durand Villejegu Dufresne.

Le futur époux se marie avec les droits qui lui appartiennent à la Martinique et à la Guadeloupe

- dans les successions ouvertes à la Martinique non liquidées ni partagées de ses père et mère et de Jean Vasselin son frère. Il est héritier pour 1/4 de son père, pour 1/3 de son frère qui était héritier pour un autre quart de son père et pour 1/3 de sa mère laquelle, jouissant de tous les biens de la succession de son mari, est décédée il y a environ 6 mois, inventaire pas encore fait ;
- dans ce qui pourra lui revenir de la liquidation de la maison de commerce à la Martinique en société avec le dit Jean Vasselin son frères, sous la raison Vasselin frères ;
- dans ce qui pourra lui être dû comme associé commanditaire de la maison de commerce à la Guadeloupe sous la raison Pohl, Richard et Compagnie.

La future épouse se marie avec les droits qui lui appartiennent

- dans ce que son père peut lui devoir pour sa part dans la succession non liquidée de sa mère dont elle a été héritière pour 1/5^e et pour reliquat du compte de tutelle non encore rendu ;
- dans ses droits non liquidés dans la succession de Anne Madeleine HERICHER son aïeule maternelle veuve d'Antoine GODON, décédée à la Martinique il y a environ 2 ans.

De part et d'autre il entrera en communauté 2 000 livres. Douaire d'une rente viagère de 1 500 francs au principal de 30 000 francs.

MC/ET/XCIX/771

Le 19 prairial VIII (08/06/1800) chez le même notaire avait été déposé l'acte de décès au Port de la Liberté (Pointe à Pitre) le 1^{er} jour complémentaire III (17/09/1795), en la maison qu'occupe la famille, d'Adrienne Élisabeth GODON, 38 ans, épouse du citoyen VILLEJEGU, fille de + Godon et Anne Madeleine HERICHER, née à Saint Pierre.

Les députés Dupuch et Lion légalisent les signatures de Pierre Villejégu, François et Jean Vasselin parents maternels, Corentin Urbain Leissègues contre-amiral des armées de la République, Pierre Monroux capitaine de port, Louis Germain François Paquenesse contrôleur de la marine au département de la Guadeloupe, Antoine Dupuch jeune sous-chef d'administration et Charles Levasseur secrétaire d'administration. Les 5 enfants sont Pierre Antoine, Dominique Georges, Élisabeth Louise Adélaïde, Nicolas Guillaume et Louis Marguerite. Nomination du citoyen Villejégu comme tuteur de ses enfants le 18 vendémiaire IV (10/10/1795). Une habitation de la famille Héricher à Basse Pointe. Tante des enfants, Marguerite Françoise Solange Godon épouse Desvergers de Maupertuis.

MC/ET/XCIX/766

NDLR

Voir la généalogie DURAND de LA VILLEJÉGU dans « 209 anciennes familles de la Martinique », qui ignore les date et lieu du décès de la mère et cite le contrat de mariage mais ne mentionne pas la présence des deux familles dans la Guadeloupe républicaine. Les noms de branche des deux frères de la future devinrent par la suite DES MAURIERS et DU FRESNAY.

de *Pierre Bardin* : **Inventaire après décès de la citoyenne MICHEL femme MASSOT de Saint-Domingue**

Le 1^{er} floréal VIII (21/04/1800), inventaire après décès de Geneviève MICHEL femme de Jean Louis MASSOT, décédée à Moulins chez sa mère le 8 frimaire VIII (29/11/1799), au cours du voyage qu'elle faisait avec son mari pour se rendre à Bordeaux. Jean Louis Massot est capitaine de frégate sans domicile de fait mais de droit domicilié chez son père à Jérémie, Saint-Domingue. Le contrat de mariage est du 10 fructidor VI (27/08/1798) chez Me Cormaux, Nord de Saint-Domingue. Le frère de la défunte est aide de camp du général Michel son père et ses sœurs sont à Moulins avec leur mère.
MC/ET/XCIX/766

NDLR

Jean Louis MASSOT était aide de port puis capitaine de port au Cap en 1784 (Colonies E 305, 309. référence dans l'index de Moreau de Saint Méry mais pas de dossier E à ce nom).
Voir la question 01-54 Chaumette et MICHEL (Saint Domingue, Moulins, 18^e) in GHC 136, avril 2001 p. 3170.

de *Pierre Bardin* : **Contrat de mariage à Paris de Domingoï**

Le 15 mars 1787 à Paris, contrat de mariage de
- M. Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE, ancien trésorier particulier de la marine à St Domingue, demeurant à Paris rue du Temple paroisse Saint Nicolas des Champs, fils majeur d'Henri ROBERJOT, conseiller du roi, ancien greffier en chef de l'élection de Guyenne, représenté par Mre Alexandre Jacques de BONGARS, chevalier, président à mortier du parlement de Metz, ancien intendant de St Domingue, demeurant à Paris rue Saint Honoré paroisse Saint Roch (procuration Me Despiet, Bordeaux, 14/12/1786), et de + dame Marie DESPORTES, et
- Dlle Charlotte Marie Françoise (rectification le 7 fructidor II : Charlotte Louise Amable) BOBIN (o 21/03 b 26/07/1771 Notre Dame du Rosaire de la Croix des Bouquets ; voir GHC p. 3729), fille mineure de Charles Bobin, habitant de St Domingue, et dame Marie Louise PERE, demeurant à Paris rue Saint Claude au Marais paroisse Saint Paul.

Les témoins du futur époux sont Jean Baptiste André LE DOUX, habitant de St Domingue, son frère utérin, Jean Baptiste DUTASLA, ancien officier d'infanterie, son beau-frère comme époux de Rose Mathurine Roberjot, et Jean Baptiste Roberjot, avocat en parlement, son cousin.

La liste des témoins de la future épouse couvre une page serrée et commence par sa famille proche : François Xavier CONILLE, ancien capitaine d'infanterie à St Domingue, son beau-père ; Marie Jeanne Charlotte Bobin sa sœur ; Marie Élisabeth Charlotte Bobin épouse de François Scipion TAVEAU de CHATEAUBRUN, ancien conseiller au conseil supérieur du Port au Prince, sa tante ; Françoise Amable LEGER épouse de Jean Baptiste Élie de CONILLE BOISSONNIER, ancien gendarme de la garde du roi, sa tante utérine ; Marie Jeanne LE DOUX épouse de Laurent de CARADEUX, lieutenant des maréchaux de France, sa sœur utérine ; Marie Louise Le Doux dame Dignerons, sœur ; Charles BOBIN, mineur, son frère ; Jean Marie Nicolas DIGNERON, neveu ; Jean Baptiste Dignerons, capitaine aide-major des bataillons du Port au Prince, beau-frère. Suivent de nombreux parents, les Caradeux, de la Toison, Juré. Enfin, sur une autre page serrée, de très nombreux amis communs, toute la « bonne société » des propriétaires de Saint-Domingue à Paris.

8^{ème} clause du contrat : donation par l'époux d'une habitation sucrerie et hatte à l'Arcahaye.
MC/ET/XVIII/864, Me Giard

NDLR

Note généalogique BOBIN du colonel Arnaud, CGHIA 41. La mère de l'épouse est bien Marie Louise PERE et non PENE comme écrit dans GHC en 2003 dans les réponses à la question 98-128 PÈNE (St-Domingue, Trinidad, 18e-19e), p. 3729, 3853 et 3940.

Des éléments généalogiques sur ces familles dans l'arbre de l'association ARHO sur Geneanet (familles de Villenave d'Ornon, Gironde 33).

de *Pierre Bardin* : **La Compagnie royale de Guinée et traite de l'Assiente**

Le 31 juillet 1716, état et distribution aux créanciers du sieur LEROUX de la somme de 1 080 livres aux mains du « receveur général de la Compagnie royale de Guinée et traite de l'Assiente », restant des 2 075 livres qui étaient dues audit feu sr LEROUX, capitaine en second sur le vaisseau l'Adélaïde qui a fait naufrage à la côte de la Havane où il s'est noyé : 1625 livres d'appointements pour 10 mois 25 jours jusqu'au décès, déduction faite de 29 livres pour les Invalides, et 450 livres de gratification accordée par la Compagnie à raison de 30 sols pour chaque nègre remis à St Domingue, « réduit au nombre de 300 têtes à cause des négrillons ». Le surplus a été payé par la Compagnie tant au défunt sr Leroux (150 livres pour 3 mois d'avance) qu'en son acquit au nommé Philippon dit Bourguignon son valet (115 livres) et au sieur de SAINTE COLOMBE, officier de marine au Port Louis (100 livres dues par son billet du 07/12/1712). Ni le capitaine ni le navire ne figure dans le Mettas.

Le 7 septembre 1716, règlement à l'amiable par la même Compagnie pour les cuirs rapportés de Buenos Ayres à Brest par Gabriel LE GAC, capitaine du Saint Antoine armé à Nantes. Dans le Mettas pas ce navire

mais en revanche Gabriel Le Gac commande en 1712 le Comte de Lamoignon parti de Nantes le 10/03 et revenu le 27/08/1713 après vente des nègres à Portobelo puis La Havane.
MC/ET/LII/187 et 188, Me Guerin

de *Pierre Bardin* : **Nicolas LYMOSIN en Guadeloupe et sa famille à Paris**

Le 5 décembre 1650 Georges LYMOSIN, procureur au Châtelet de Paris, rend compte à sa fille Jeanne épouse de Germain Galliot greffier au criminel du Châtelet, de ses droits successifs maternels comme héritière pour 1/6^e de défunte Marie LORET sa femme. Par le contrat de mariage de sa fille il lui avait promis 10 000 livres. Long détail sur 5 pages
MC/ET/XLI/214, Me Duvaux

Les 28 octobre et 1^{er} novembre 1651 testament du même Georges LYMOSIN. « *Pour plusieurs justes raisons il substitue la part et portion héréditaire qui appartiendra à **Nicolas Lymosin** son fils en la succession de lui testateur aux enfants qui naîtront de son fils en loyal mariage* » et s'il ne se marie pas ou si, marié, il n'a pas d'enfant, à ses frères et sœurs également. Il lui donne en substitution une maison rue Champfleury faisant l'un des coins de la rue de Beauvais, pour en jouir par usufruit sa vie durant, et 100 livres de rente et il n'entend qu'on demande aucune chose à son dit fils de la somme de 2 900 livres qu'il lui doit du reliquat du compte que le testateur lui a rendu moyennant que le dit Nicolas cède à la succession de son père ce qui peut lui appartenir de ses droits successifs maternels. Legs de 300 livres à son neveu Claude Lymosin qui demeure avec lui rue Tirechappe, paroisse Saint Germain l'Auxerrois, pour apprendre un métier.

Enfants héritiers cités dans son long inventaire après décès le 06/11/1651 (36 pages) : Marie Jeanne Lymosin épouse de Philippe Perceval procureur au Châtelet, Nicole Lymosin épouse de Germain Galliot greffier au criminel du Châtelet, Marguerite, Hierosme et Nicolle Limosin, mineurs émancipés ; inventaire en présence de leur curateur et aussi de Nicolas Limosin, bourgeois de Paris.
MC/ET/XLI/214, Me Duvaux

Le 21 mars 1669, devant Me Jean Baptiste Parize et Pierre Manichet, notaires « *en l'isle Guadeloupe l'une des Antilles de Lamérique résidents au bourg de la Basseterre* », le sieur **Nicolas LYMOSIN**, natif de Paris, fils de + Me Georges Lymosin, procureur au Châtelet de Paris, et de + dame Marie LORETTE, de présent en Guadeloupe logé en la maison de Me André REGNAULT, huissier, au bourg de la Basse Terre, révoque toutes les procurations et pouvoirs qu'il a donnés ci-devant au sieur PERCEVAL son beau-frère et à tout autre et constitue son procureur le sieur Jean Baptiste CARRIER, marchand bourgeois de Paris pour le représenter sur les procès et toutes procédures pour les sommes qui lui sont échues des arrérages et rentes à lui légués par le testament de son défunt père et employer les deniers que son procureur recevra au paiement des sommes que le constituant doit

- au sieur Jean TIRANT habitant en l'île Guadeloupe : 2 000 livres tournois pour ce que le constituant lui doit et ce qui était dû par le défunt Jacques Lymosin son cousin, décédé en Guadeloupe ;
- à Barthélemy MORTUÉ dit Sans Soucy, habitant de la Guadeloupe, 300 livres tournois pour divers linges et vêtements à lui fournis ;
- à Denis HURÉ dit Le Comte aussi habitant de Guadeloupe, 1 500 francs ou florins de Hollande pour 5 années de pension, nourriture, logement, blanchissage, pansements et médicaments ;

et de ces sommes dues retirer les acquits à la décharge du constituant.
MC/ET/LIV/349, Me Baudry

NDLR

Nicolas LIMOSIN est parrain à Capesterre le 16/10/1661 de Nicolas, fils légitime de Michel Massé et Marguerite Jeanne, négresse.

Outre Jean TIRANT dit La Forge, bien connu et souvent cité dans GHC (voir les index), recensé en 1664 à la Capesterre âgé de 45 ans, avec ses fils Henri, Charles et Jean (les femmes ne sont pas recensées à la Capesterre en 1664) et de nouveau en 1671 avec Charles et Jean et 3 filles, on retrouve dans ces recensements, toujours à Capesterre :

- Barthélemy MORTUÉ en 1671, avec 3 fils (et dans une case voisine Marie Mortué avec son époux Louis Langlois et 1 fille), compagnie des sieurs La Forge et La Morandière ; « *Barthélemy Mortué dit Sansoucy* » a une place de 25 pas de large sur 1000 de haut dont 600 pas en cannes et 60 en vivres. Il était marié avec Catherine PERRIN, d'où au moins Jacques (b 18/04/1655) et Guillaume (b 15/12/1657, dont la marraine est « *Jacquette Sol femme du sr Denis Huré dit Le Compte* »)
- Denis HURÉ est recensé en 1664, âgé de 55 ans ; en 1671, compagnie de La Morandière, Denis HURÉ et sa femme Jacqueline SAULS, chez qui est « *LIMOSIN, huissier* ». Jacqueline Saule femme de « *Denis Huré dit Le Compte* » est marraine à Capesterre le 15/08/1659 de Corneille Van Ganspoel.

de *Pierre Bardin* : **GUILLAUDEU DU PLESSIS (Saint-Malo, Saint-Domingue, Marseille, Paris)**

Pierre Bardin nous a transmis un gros dossier sur François Pierre Marie Hilarion GUILLAUDEU DU PLESSIS que nous nous préparions à analyser mais, vérifications faites avant de commencer, nous avons constaté que *Yann Hersevov* (yvgeneah sur Geneanet) avait fait une généalogie détaillée, avec références

nombreuses des documents connus. Malgré l'intérêt des pièces remises ou citées par *Pierre Bardin* nous ne les reprendrons donc pas ici, nous contentant de les lister.

- Réhabilitation de mariage de François Pierre Marie Hilarion GUILLAUDEU DU PLESSIS et Marie MAUREAU et légitimation de leurs 5 enfants, 14/08/1775 AD Hauts de Seine
 - Testament olographe le 14 mai 1778 « *dans ma maison de Montretout près St Cloud* » (petit château de 20 pièces avec chapelle détruit pendant la guerre de 1870, d'après Yann Hersevoy) : 12 pages insérées dans l'inventaire après décès du 25 mars 1779 (MC/ET/XCIV/437, Louis Aubert)
 - Liquidation de l'Indemnité de Saint-Domingue en 1827-1828 : sucrerie au Quartier Morin, 2 cafétérias à la Grande Rivière ; une place à vivres à Limonade ; 2 maisons au Cap Français
- et ajoutons, en ligne :
- Colonies E 215, Guillaudeu, François Pierre Marie Hilarion de, ancien capitaine de milices, puis conseiller au Conseil supérieur du Cap-Français, à Saint-Domingue (1768/1779) (vues 346-378)
 - Registre des tutelles Y 5080B, 18/04/1781, sur Geneanet (14 pages)
 - Dossier Légion d'honneur de son fils Augustin Marie François (LH/1233045)
- etc.

de *Pierre Bardin* : **Testament du curé espagnol du Petit Canal en 1824**

Manuel Benito (ou Emmanuel Benoît) del Carmen alias PEREYRA, né à Tuy en Galice le 13/10/1775, fils de Jean Antoine Pereyra et Françoise Alvarez, est décédé le 01/05/1824 en Guadeloupe où il était curé du Petit Canal. Il avait fait le 06/01 un testament olographe déposé chez Me Leger à la Pointe à Pitre. Il y léguait 5 000 gourdes pour faire dire des messes à Tuy (avec des conditions précises) et nommait exécuteurs testamentaires « *tous les curés espagnols européens qui seront en exercice dans la colonie au moment de mon décès, conjointement avec M. Rodriguez, curé actuel de Sainte Rose et M. Benoît, résidant au bourg du Petit Canal* ». Seuls héritiers ses neveux José María Prudencio et Jeanne Françoise de los Dolores Alvarez Pereyra, mineurs et célibataires, dont le père, François Alvarez, administrait les personnes et biens. En juin 1829 les différentes pièces furent déposées chez un notaire parisien pour régler la succession.
MC/ET/XXXV/1097

de *Pierre Bardin* : **Inventaire après décès de François Marie Édouard SEIGNORET**

Le 18 avril 1821 ouverture de l'inventaire après le décès de François Marie Édouard SEIGNORET, décédé à Paris le 4 mai 1820, après testament à Saint Pierre le 16 mai 1819 (Me Soisson), à la requête des représentants de ses deux légataires universelles, sa sœur Anne Sophie Seignoret veuve d'Antoine LAGARDE demeurant à **Marie Galante** (procuration à son fils Jean Baptiste Lagarde, 05/10/1820, Me Boulogne Constant à Marie Galante) et sa nièce Marie Joseph Rose Clarisse CONTE, majeure, demeurant à **Saint Pierre, Martinique**, rue Saint Jean de Dieu, paroisse Notre Dame de Bon Port, représentée par Marie Alexandrine Adèle CONTE épouse de Louis Marie Joseph LACROIX, demeurant à Paris rue Neuve Saint Roch. Les effets inventoriés sont dans une malle trouvée dans la chambre qu'il occupait.
MC/ET/XI/960 Me Camusat

de *Pierre Bardin* : **MENARD et HURÉ négociants à Saint Eustache**

Le 5 août 1792 Élie Louis Dupuch, député de la ville de Basse Terre auprès de l'Assemblée nationale, et Jean Baptiste Bresson, citoyen de la même ville, tous deux à Paris hôtel de Bretagne rue du Bouloy, paroisse Saint Eustache, certifient que Louis Nicolas MENARD, natif de Paris, négociant à l'île Saint Eustache, réside actuellement à Basse Terre et que Adrien Joseph HURÉ, natif de Paris, résidant en l'île hollandaise de Saint Eustache où il s'occupe de commerce, a d'abord débarqué en décembre 1786 à la Basse Terre chez son oncle Louis Nicolas Menard et qu'ensuite il est passé à Saint Eustache où il vit actuellement.
MC/ET/CXXII/890, Me Gaillard

NDLR

Sur Louis Nicolas MENARD, nombreuses références dans La ville aux îles.

de *Pierre Bardin* : **Le testament de Jean Jacques LEMAIRE DESMATEUX, de Léogane, et ses legs à des enfants mulâtres**

Le 17 mars 1764, dépôt à Paris par Charles Toussaint de LA FONTAINE écuyer, ancien lieutenant de carabiniers à Saint-Domingue, du testament olographe de Jean Jacques LEMAIRE DESMATEUX, ancien capitaine de cavalerie, habitant de Saint-Domingue au quartier de Léogane, trouvé dans l'appartement qu'il occupait hôtel de Lyon, rue de Grenelle, paroisse Saint Eustache. Légataire universelle Mademoiselle de MARMÉ (« *tous mes meubles, nègres, mon argenterie* ») et à son défaut pour cause de mort Mr GIRARD de FORMONT mon cousin germain, à la charge de donner 30 000 livres à Mlle de SANTO DOMINGO l'aînée, « *comme preuve de l'estime et de l'amitié que j'ai pour elle* », si elle n'est pas mariée à mon décès, et 1 000 livres au fils aîné de Mme de Marmé.

Legs :

- à Joseph Jacquette, Louis Marie, Charles François, Jean Jacques, Marie Adélaïde, tous fils et filles de Marie Catherine CAIGNET mulâtresse libre, 4 000 livres à chacun pour tenir lieu de pension alimentaire ; 200 livres de rente jusqu'à ce que les 4 000 livres leur soient payées ; s'ils trouvent un parti convenable, que les 4 000 livres soient payées en passant le contrat de mariage ;
 - à Jean Baptiste Benjamin, fils de Marie Catherine Caignet, 3 nègres ou 3 négresses et 4 000 livres ;
 - à Marie Adélaïde fille de Marie Rose négresse libre, 200 livres de rente viagère, et à l'enfant dont la mère était grosse à mon départ pareille somme en rente et 4 000 livres s'ils viennent à s'établir ou à l'âge de 20 ans ; en outre 2 nègres ou 2 négresses à chacun et pour leur tenir lieu de pension alimentaire les nègres seront livrés à la mère dès mes dettes payées ; nègres réversibles sur la tête de l'un ou de l'autre en cas de mort et à Marie Rose leur mère s'ils meurent sans enfant ;
 - à Marie Rose mère d'Adélaïde, « mille écus pour gages du temps qu'elle m'a servi pour sa fidélité et ses soins dans mes maladies » ;
 - la liberté à Élisabeth mulâtresse libre (sic) fille de Marthonne ;
 - à Mr Sanadon 10 000 livres ;
 - à Mme de Marmé un diamant de 1 000 écus
 - à Mr Girard de Formont mon cousin un diamant de 1 000 écus.
- « Je veux que Mr Lieutaud demeure chez moi et qu'il soit nourri jusqu'à ce qu'il ait accompli le marché fait avec moi » ; s'il préfère laisser ce marché je lui lègue 2 000 livres.
- « Je substitue tous mes propres à mes héritiers paternels sans que ma nièce puisse les vendre ni les aliéner ni même ses enfants ; dans le cas que mes héritiers paternels vinssent recueillir ma succession », qu'ils payent à mes héritiers maternels 30 000 livres. Habitation Glaise du Grand Goave et petite place Bigot ou Ménage à Léogane.

Exécuteur testamentaire Charles Sanadon auquel je donne, outre les 10 000 livres ci-dessus, un lit garni, une table, 6 fauteuils, 1 armoire, ma chaise et mes chevaux de chaise, un nègre postillon, un nègre valet, mes habits, linge de corps, de table et de lit, « tous mes bijoux tabatières et montres ».

A Mr de la Fontaine ma boîte d'or en le priant d'accepter mon exécution testamentaire en France et, dans le cas de mort de Mr Sanadon, aussi à Saint Domingue.

MC/ET/LXXXIII/503

NDLR

Le cousin Denis GIRARD de FORMONT était fils de Marie LE MAIRE : voir article 2013-14 Engagement pour la compagnie royale de Saint-Domingue, p. 16. Il était parti de Bordeaux pour Saint-Domingue à 26 ans le 26/09/1738.

Le lien avec la famille (LOMÉNIE) de MARMÉ vient du mariage de Joseph Gabriel avec Catherine Charlotte Guiot de La Mirande fille d'Agnès LE MAIRE (note généalogique, CGHIA 33).

La mulâtresse libre Marie Catherine CAIGNET était peut-être fille naturelle de François Robert CAIGNET marié en 1722 à Léogane (note généalogique du colonel Arnaud, CGHIA 60) et ses enfants, ainsi que ceux de Marie Rose, peut-être enfants du testateur.

de Pierre Bardin : **Vente d'une partie de l'habitation des ci-devant Jésuites à la Martinique**

Le 8 août 1781, vente d'1/5^e d'habitation à la Martinique près le bourg Saint Pierre, consistant en une grande maison actuellement louée au Gouvernement pour l'usage des troupes, en bâtiments servant à l'exploitation, ; etc., par Me Marc Yves François Deshayes de Bonneval seigneur de Baullormay, chevalier de Saint Louis, à Mgr Charles Louis Joseph Alexandre de Canouville marquis de Raffetôt. L'habitation des « cy-devants soi disant Jésuites » avait été vendue au sr de Bonneval par contrat chez Me Doillot à Paris le 16/03/1770, « étant observé que le sr Bonneval ne peut jouir de son habitation attendu les contestations qui se sont élevées et qui sont encore pendantes au Conseil du Roi avec la direction de Jésuites ». Cette vente à réméré est faite pour rembourser le sr de Raffetôt de 117 895 livres qu'il avait avancées pour l'achat. Bonneval n'a encore aucun titre de propriété.

MC/ET/CXI/348 Me Guillaume, 08/08/1781

de Pierre Bardin : **Testament et inventaire après décès de Jean François AURIOL du Port Margot**

Le 15 mai 1784 devant Me Coiscaud au Cap, Louis Marie (b 27/02/1748 Le Cap), Jean Baptiste (b 13/12/1753 Le Cap) et Marie Élisabeth AURIOL (b 27/10/1739 Le Cap), épouse de M. Lafarge, frères et sœur, donnent procuration à leur frère Jean François (b 04/01/1735 Le Cap), ancien capitaine des milices du Port Margot, « sur son départ pour France ». Ils sont tous les quatre héritiers de leur père Louis Auriol, notaire royal et greffier en chef de la juridiction du Cap, et par représentation de celui-ci des demoiselles Gabrielle et Élisabeth Auriol leurs tantes, décédées à Brignoles en Provence (Var, 83). Procuration d'une part pour prendre connaissance de la succession de leurs tantes et d'autre part comme héritiers chacun pour ¼ de leur père et de Marguerite Michelle DENIS leur mère décédée son épouse, pour traiter en France de leurs droits communs dans une habitation sucrerie au Port Margot faisant partie de la succession de leurs père et mère et la vendre.

Le 8 janvier 1785 Jean François Auriol dépose chez Me Guillaume l'aîné à Paris cette procuration et les extraits baptistaires de ses frères et sœur et lui-même (actes collés par la cire des sceaux).

Mais, le 4 février 1785, Jean François Auriol meurt dans un hôtel garni ayant pour enseigne Les Trois Evêchés, rue Mauconseil paroisse Saint Eustache, et c'est là que, le 14 février 1785, Me Guillaume procède à l'inventaire. Quelques jours avant son décès il avait vendu son habitation du Port Margot au marquis de GOUY (Me Foacier). L'inventaire énumère vêtements, bijoux, argenterie, une écritoire, des couverts en argent, une épée à poignée d'argent et les papiers.

Dans son testament daté du 14 mai 1784 au Port Margot (la veille de la procuration de ses frères et sœur) et déposé chez le notaire parisien le jour même du décès 4 février, il dit devoir 3 724 livres à son ami Dallest, négociant au Cap, et il fait différents legs à ses neveux et nièces LAFARGE, Virginie, Polixène, Féliciane, Frédéric et Nelson. Il lègue à son exécuteur testamentaire « *mon petit nègre valet nommé Sébastien, mon cabriolet attelé de 3 chevaux rouges nommés Belami, Constant et Castor et tous mes bijoux, linges et hardes à mon usage* ».

Il demande à ses héritiers de poursuivre les démarches de demande de liberté « *de ma négresse nommée Marie Jeanne, de ma négresse Luce dite Louise ainsi que de ma petite mulâtresse Pauline fille de la dite Louise* » et en attendant de les laisser se retirer où elles voudront. Ces libertés obtenues, il donne à Louise son cheval rouge nommé Poulain et la jouissance de sa petite négresse Marie Noël qui sera la propriété de Pauline quand elle aura 20 ans ; il lui donne aussi « *ses deux enfants Cunégonde dite Tems Fait Tout et Laurette* ». Pour payer ces libertés, il prie ses héritiers de vendre tous ses domestiques sauf celui donné à son exécuteur testamentaire et « *ma négresse Brigitte et sa fille Bonne* » qui pourra se retirer où elle voudra « *pour travailler à se procurer les moyens de faire ratifier sa liberté* », sous l'inspection de l'exécuteur testamentaire qui lui servira de maître ; sa liberté acquise, la propriété de sa fille Bonne lui sera acquise.

Il déclare en codicile le même jour « *que la petite mulâtresse Pauline n'est point ma fille naturelle et que le bien que je lui fais ainsi qu'à sa mère n'est point fondé sur ces motifs mais absolument sur l'attachement que je dois à cette négresse pour les bons services que j'en ai reçus* ». Il y déclare aussi qu'il n'a jamais voulu faire usage d'un acte passé en 1775 en présence de feu Me Bordier aîné au Cap portant vente par sa mère à son frère Jean Baptiste et à lui, ni des bénéfices lui revenant dans la société entre sa mère, son frère et lui-même. Enfin il a avancé à Jean Jacques, nègre de M. Michellet habitant du quartier, 660 livres, somme qui devra être versée à sa négresse Louise.

Exécuteur testamentaire, « *pour l'attachement et la confiance que j'ai en lui* » son jeune frère Jean Baptiste Auriol, avocat en parlement, ci-devant habitant du Port Margot.
MC/ET/CXI/363, Me Guillaume l'Aîné, 14/02/1785

NDLR

Nombreuses références dans GHC à des actes de Me Louis AURIOL notaire au Cap.

Le 13 novembre 1830 indemnité pour une cafétéria Lafarge et Auriol au Port Margot. Anciens propriétaires Joseph Louis Lafarge, Marie Elisabeth Auriol son épouse et Louis Marie Auriol. Ayants droit Jeanne Julie Joséphine Félicienne Lafarge veuve Goguet et Charles Asselin des Sables, seuls représentants des « *anciens propriétaires leurs père et mère et oncle, beau-père et belle-mère* ».

de Pierre Bardin : **Procuration LE ROUX, quartiers du Trou et de Limonade**

Le 25 avril 1772 dépôt d'une procuration chez Me Lafontaine, Fort Dauphin, le 20 janvier, par

- messire Charles Guillaume LE ROUX, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres, sur son habitation à Rocou quartier du Trou, et dame Marie Marthe Le Roux veuve de messire Gabriel Antoine LE RICHE DU FARE, avocat en parlement, même quartier, frère et sœur germains ;
- M. Pierre LE ROUX DESILLE, ancien lieutenant au régiment La Fère infanterie, demeurant au quartier de Limonade, leur frère consanguin ;
- messire Michel WALT écuyer, au Cap, comme tuteur naturel de messire Charles Marie Michel Walt son fils mineur, de son mariage avec + dame Anne Françoise Le Roux, sœur consanguine ;

héritiers chacun ¼ de la succession de messire Pierre LE ROUX de ROCOUX, chevalier de Saint Louis, lieutenant colonel d'infanterie, ancien major du régiment de La Fère, décédé à Paris rue du Gros Chenest, paroisse Saint Eustache.

Ils nomment leur procureur Jacques Bernard Berger, directeur des grandes gabelles, demeurant à Paris rue des Vieux Augustins paroisse Saint Eustache, pour procéder à la levée des scellés, faire l'inventaire, homologuer le testament s'il y en a un, etc.

MC/ET/XLII/527, 25/04/1772

NDLR

Les premiers, frère et sœur germains, sont cités en NDLR à la question 07-48 LEROUX vicomtesse de MAILLÉ (Antilles, 18e) (GHC 206, septembre 2007, p. 5308 ; autre réponse p. 5369) : mariée à Nantes en 1776, fille de + Charles Guillaume, elle fut dame d'honneur de la reine Marie Antoinette. Elle fait l'objet d'un dossier F/12/2832 (secours aux réfugiés de Saint-Domingue).

Pierre LEROUX-DESILLE, officier du régiment de la Fère, partit de Nantes pour Le Cap, à 30 ans, le 22/08/1768. Il fait l'objet de deux dossiers E 280 : prénommé Pierre René, il était né le 04/03/1738 au Trou :

lieutenant au régiment de la Fère infanterie en 1756, passé à Saint-Domingue en 1771, capitaine des dragons blancs des milices de Limonade depuis 1779, congé en France en 1783-84 (pour prendre les eaux à Plombières), capitaine à la suite du bataillon auxiliaire des colonies à Lorient en 1785-1791 ; congé à Saint-Domingue en 1788-90.

de *Claude Rossignol* transmis par *Gérard Faure* : **BLANCHET, chapelier, Provence, Guadeloupe, Bourbon**

Un couple qui n'est ni né, ni marié à la Réunion et ne semble pas y être décédé. En revanche, au moins trois de leurs enfants naissent à La Réunion :

Michel BLANCHET, chapelier, négociant

x 01/06/1790 Les Baux-de-Provence (Bouches-du-Rhône, 13), Marie ISNARD

parents de :

Jacques BLANCHET, marchand chapelier

o 31/12/1792 Saint-Rémy-de-Provence (13)

x 27/06/1821 Saint-Rémy-de-Provence, Marie Françoise Ernestine TEISSIER, fille de François, notaire royal, et Marie Elisabeth CHARLES (x 15/07/1788 Saint-Rémy-de-Provence)

o 10 frimaire VIII (01/12/1799) Saint-Rémy-de-Provence

arrivés à **Bourbon** en 1832, ils auront au moins 8 enfants. Au vu des naissances, ils semblent être repartis de Bourbon entre 1837 et 1849 ; en effet, après la naissance de leur fille Marie Louise née en 1837, on retrouve la trace du décès d'une autre fille à Saint-Rémy de Provence en 1849, où il est dit fille de parents demeurant en **Guadeloupe**.

1 Albert BLANCHET

chapelier patenté de 3^{ème} classe, non marié, en 1840 à Saint-Denis de la Réunion (GHC p. 1445)

o 02 d 10/08/1822 **Basse Terre** ; père marchand

2 Clémentine BLANCHET

o 15 d 30/10/1823 Basse Terre, Grande rue du Cours ; père marchand chapelier

+ 13 d 14/09/1849 Saint-Rémy-de-Provence ; célibataire, 26 ans ; père négociant à la Guadeloupe

3 Flavie BLANCHET ~ 1825

4 Marie Léon BLANCHET o 21/09/1827 Saint-Rémy-de-Provence

5 Félicie BLANCHET o ca 1832

6 Marie Elisabeth BLANCHET o 24/06/1834 **Saint-Denis de la Réunion**

7 Alfred BLANCHET o 23/05/1836 Saint-Denis

8 Marie Louise BLANCHET o 1837 Saint-Denis

de *Maurice Meslans* et *Hervé Pichevin* (sur la Liste GHC) : **Un épisode de la Quasi guerre**

Question de *Maurice Meslans* :

Je fais des recherches sur un événement en avril 1799, pendant la « Quasi guerre ». Un sloop américain, le Delight (Délice) a été pris par un corsaire français près de Cuba. Son capitaine, mon ancêtre, se nommait Wilson Hubbel et un de ses compagnons Cable.

Le navire a été repris par le capitaine américain puis finalement repris par le corsaire français qui, contre sa parole, laissa tomber son cigare aux pieds du capitaine et, en saisissant ses jambes, l'a jeté à la mer et, malgré ses appels à l'aide, l'a laissé se noyer. Je me demandais s'il y a une trace de cet événement. Je ne tiens pas rancune au Français, qui pourrait être un ancêtre aussi.

Curieusement le malheur a suivi la famille pendant deux générations. La petite-fille du capitaine, Julia Ann THACHER (THATCHER) s'est noyée elle aussi près de Cuba, pendant sa lune de miel à l'âge de 20 ans, en 1847.

Jacques Guérout signale que l'épisode est raconté dans un livre en ligne : "History of the Hubbell family, containing a genealogical record (1881)" et Jo Hutcheson l'a trouvé aussi dans "The American Historical Register and Monthly Gazette of the Historic, Military and Patriotic-hereditary Societies of the United States of America", Volume 3 (Google eBook), page 660 ff.

Réponse d'*Hervé Pichevin* :

Le Delight a été pris le 1er avril 1799 par le Télémaque, corsaire armé en guerre et marchandises à Nantes, commandé par Pierre François Arnoult. Celui-ci a désigné comme capitaine de prise Jean Marie Rousseau, sous-lieutenant de 24 ans. Le même jour, le Télémaque a arraisonné le trois-mâts américain Elisa, dont le commandement a été confié à Auguste Terrien, 37 ans, premier lieutenant. L'équipage de l'Elisa s'est également révolté et a repris le contrôle de son navire.

Dès son arrivée au Cap-Français, Rousseau a adressé un compte rendu à son capitaine, compte rendu publié dans le quotidien local « La Feuille nantaise » le 13 juin 1799 :

« *Le citoyen Rousseau au citoyen Arnoult, du Cap Français le 20 mai.*

Je profite de l'occasion de la frégate qui part pour la France pour vous faire savoir mon arrivée au Môle Saint-Nicolas avec ma prise. Je suis au Cap pour attendre sa condamnation. Quant au citoyen Terrien, le soir que nous vous avons quitté, à sept heures et demie, ils ont fait la révolte et m'ont tiré dessus plusieurs coups de canon à boulets, mais comme je marchais mieux que lui, je me suis sauvé heureusement. Mais neuf jours après, le capitaine de ma prise ayant des armes cachées à son bord a attenté de faire la révolte; j'ai eu le

bonheur de le jeter à la mer dans l'action. J'espère que cela ira bien ; sitôt la condamnation, il doit partir d'autres bâtiments pour la France, je pourrai vous dire en quoi consiste la cargaison. J'ai pris pour correspondant le citoyen Blaise Deglaux. A la première occasion je vous instruirai de tout. Je suis pressé car c'est le moment où j'arrive que la frégate part.

N.B. La dite prise est un cutter nommé le Delight sortant de l'isle de la Providence sur pavillon américain, n'ayant pas de registre ni de rôle d'équipage, son passeport étant faux. Le dit cutter, chargé en marchandises sèches en malles et ballots, est estimé à 30 ou 35 000 gourdes d'après l'assentiment des matelots de l'équipage. »
Les tribunaux de Saint-Domingue n'ont finalement pas validé cette prise qui a dû être restituée.

de *Michel Sauvée* : **Les frères ABADIE GALAN originaires des Hautes Pyrénées établis à la Guadeloupe**

Dans une déclaration de succession du 07/02/1834 il est dit que deux fils de Jeanne MAIGNÉ de SALLENAVE, veuve de Jean ABADIE GALAN (contrat de mariage 13/06/1780, Me Dupont à Vic Bigorre), native de Sombrun (65) et décédée le 22/08/1833, sont domiciliés en Guadeloupe. Déclaration de succession par Hippolyte Abadie Galan, qui doit être le fils aîné, en son nom et pour ses frères Joseph, fabricant, et André Abadie, tous deux de Maubourguet et demeurant dans l'île de la Guadeloupe, et de ses sœurs Françoise épouse Larré (à Vic de Bigorre), Marthe épouse Lagravelle, Marthe Marine épouse Darré, Mimi célibataire, ces dernières toutes à Maubourguet.

Le passeport d'André ABADIE GALAN, délivré le 13/02/1822 à Bordeaux (4 M 700/101), est en ligne sur Gael (Gironde Archives En Ligne). Maréchal ferrant, âgé de 25 ans et demeurant à Bordeaux place Richelieu n° 4, il part pour la Guadeloupe où il va « travailler de son état » et M. Otard, négociant, déclare qu'il a perdu son passeport régulier délivré par le préfet des Hautes Pyrénées.

Nota : déclaration de succession trouvée par une bénévole de l'équipe Genhp65.

NDLR

Un Michel ABADIE, lui aussi de Maubourguet, avait obtenu à 26 ans, le 04/09/1802, un passeport mais pour Saint-Domingue (relevé par *Philippe Gautret*).

André ABADIE GALAN est finalement parti par Le Havre pour Pointe à Pitre, le 09/04/1822, sur le navire Ami des colons.

Le frère aîné, Hippolyte ABADIE GALAN, avait fait lui aussi un séjour en Guadeloupe et avait épousé à 32 ans, le 05/07/1817 au Moule, où il était propriétaire, Jeanne Agnès Solitude DEBONNE, 19 ans, native du Moule, fille de Louis Prosper et de + Jeanne Michel LANGLOIS. Ils eurent au moins deux enfants, Jeanne Louise (o 28/03 d 15/05/1818) et Jean (o 28/08 d 01/09/1824) ; les témoins à la déclaration de ce dernier étaient Joseph et André Abadie Galan.

Joseph se marie l'année suivante, le 04/06/1825, toujours au Moule, avec Félicie Bourgeois, native du Moule, fille mineure de + Félix et Louise Macduff. Les frères de Joseph ne sont pas présents.

Enfin le 31/12/1826 est inhumé au Moule Jean Marie ABADY (sic), marchand, 63 ans, fils de Luis (sic) et de Jeanne Cazaux de Mouleon Mongnoue (sic, pour Monléon Magnoac, 65 ?) ; déclaré par Jean Antoine Paravisiny et Dumaine Monnerot. Est-ce le père de la famille ?

Nous n'avons pas poussé la recherche au-delà de 1830.

de *Claudie Dussert* : **Émancipation de son fils par Denis TOLLIN de la Martinique**

Le 31 octobre 1754 Denis TOLLIN, négociant au Fort Saint Pierre, de présent à Toulouse, émancipe Jean Jacques Philippe TOLLIN, conseiller du roy et substitut du procureur général au parlement de Toulouse pour qu'il puisse faire toutes acquisitions, actes civils et même se marier.

Notariat Toulouse, Me Antoine Cabissol, 3^E 10744, 31/10/1754

NDLR

Denis TOLLIN était à Case Pilote en 1735, époux d'Angélique DEMIÉ. Voir l'article 2014-17 p. 7-8.

de *Claudie Dussert* : **Contrat d'apprentissage d'orfèvre pour Charles PERAINT, du Cap Français**

Charles PERAINT, natif du Cap Français, fut mis en apprentissage chez le sieur Jean LACERE fils, marchand orfèvre à Toulouse par le sieur VALENCE, négociant de Bordeaux, pour 7 ans depuis le 14/03/1754 (acte d'apprentissage Me Cabissol). Mais les deux ne s'entendant pas, le contrat est résilié le 23/09/1757 pour le temps restant, et Lacere consent que Peraint continue son apprentissage chez un autre marchand de la profession, sans exiger le paiement du temps restant.

Le 09/10/1757 Charles PERAINT signe un autre contrat pour « continuer son apprentissage de la profession d'orfèvre », pour 3 ans 6 mois depuis le 23/09/1757 jusqu'au 23/03/1761, chez le sieur Barthélemy Sanson ; détail donné des obligations du maître ; Nicolas Tailhandier, négociant de Toulouse, paie, au nom de Jean Valence, négociant de Bordeaux, 300 livres et paiera la même somme le 23/09/1759. Il est convenu entre le maître et l'apprenti que ce dernier pourra aller continuer son apprentissage chez un autre orfèvre si son maître le congédie pour cause légitime.

Notariat Toulouse, Me Antoine Cabissol, 3^E 10746, 23/09/1757 et 09/10/1757

de *Claudie Dussert* : **Testament de DIEUZAYDE, tailleur du Gers, partant pour Le Cap Français**

Le 28 juin 1757 Pierre Joseph Marie DIEUZAYDE, célibataire, garçon tailleur d'habit habitant de Toulouse, à la veille de partir pour Le Cap St Domingue, fait son testament : 50 messes basses dans l'église de Puycasquier diocèse d'Auch (Gers, 32) ; aucun legs ; héritière universelle Jeanne Belinguée sa cousine germaine, fille de Pierre Joseph et Marie Fontan, et si elle décède avant lui Louis Nadal Belinguée son frère, aussi cousin germain ; si l'héritier est encore en bas âge, l'hérédité sera régie par Bernard Lezinan, bourgeois de la Colomère de Lalanne annexe de Miramont de Latour au diocèse d'Auch, nommé exécuteur testamentaire.
Notariat Toulouse, Me Antoine Cabissol, 3^E 10746, 28/06/1757

NDLR

Un Raymond Dieuzayde (ou Dieuzeide), d'Auch, s'était embarqué à 19 ans pour les îles en 1749 ; postérité à la Martinique (GHC p. 3273 et 3331).

de *Claudie Dussert* : **Jean Bascans, maître en chirurgie de Saint Gaudens, décédé au Limbé**

Le 28 avril 1773, Me Maurice BASCANS, docteur en théologie chapelain à l'hôpital Saint Joseph de la Grave à Toulouse, frère et cohéritier de droit et ab intestat de Jean BASCANS, maître en chirurgie décédé le 26 janvier dernier au Limbé, de son chef et en vertu de la procuration (Me Martin, Saint Gaudens, 24/04) de ses frère et sœurs cohéritiers habitants de Saint Gaudens au diocèse de Comminges, Jean Bertrand, marchand, Marie Jeanne, Marie épouse de Jean Dominique Picot marchand, Marie Françoise épouse de Pierre Gailhac maître en chirurgie, et Appollonie, constitue pour son procureur Me DEDIEU, négociant au Cap, pour recueillir la succession (etc.).

Le 25 novembre 1778 le même Me Maurice BASCANS, en son nom et celui de ses frère et sœurs, donne procuration à Mr LACROIX, procureur au Port de Paix, à la place de M. Dedieu négociant au Cap, qui ne peut plus s'occuper de la succession « à cause de son état valétudinaire », afin de continuer les procédures engagées.

Notariat Toulouse, Me Antoine Cabissol, 3^E 10754, 28/04/1773 et 10756, 25/11/1778

de *Claudie Dussert* : **Extrait baptistaire LE PAYS de BOURJOLLY**

Le 29 septembre 1772 le sieur Claude LE PAYS BOURJOLLI (il signe LE PAYS de BOURJOLLY), écuyer, fils de Jean Louis, écuyer, et dame Louise de MUZAYNE, habitant à Toulouse, dépose son extrait baptistaire pour en « éviter l'égarément » : le 1^{er} juin 1749, baptême à Notre Dame de l'Assomption des Cayes fond de Lisle à vache, partie du Sud de Saint Domingue, d'Epinache (sic) Claude, né le 5 mai ; parrain M. Claude Jean Lepays Bourjolli, écuyer, arpenteur du roi ; marraine dame Elizabeth de Muzayne ; autres signatures, Anne et François de Muzayne

Notariat Toulouse Me Antoine Cabissol, 3^E 10755, 26/09/1772

NDLR

Note généalogique LE PAYS de BOURJOLLY par le colonel Arnaud, CGHIA 29 p. 250 à 253.
Dans l'acte collationné du registre (1749 vue 2) la famille maternelle signe « Demeuzaine ».

de *Claudie Dussert* : **Contrat de mariage à Toulouse de GARREL, de Pointe à Pitre**

Le 5 septembre 1787, contrat de mariage selon la coutume de Toulouse de Jean Baptiste GARREL, né à Pointe à Pitre, à Toulouse depuis 2 ans, rue Dumay, paroisse Notre Dame de la Daurade, majeur de 25 ans, fils de + François et + Anne VIART, décédés à Pointe à Pitre, et Jeanne Marie DUFAUR, native et habitante de Toulouse paroisse Saint Étienne, fille de Jacques, maître tourneur, et Marie CHAUVET, en présence de Jeanne, autre Jeanne et Marie Dufaur ses sœurs et de François Dufaur maître tourneur son oncle. « La demoiselle Dufaur ne porte au dit sr son fiancé que l'amitié qu'elle a pour lui dont il est content » ; si elle meurt avant lui « elle aura ce dont ledit sr fiancé lui fait présent pour gain de survie, la somme de 4000 livres » ainsi que ses habits, bagues et objets à son usage et « pendant l'année du deuil elle sera vêtue, logée, nourrie et entretenue sur les biens du dit sr son fiancé ».

Notariat Toulouse Me Antoine Cabissol, 3^E 10761, 05/09/1787

de *Pierre Bardin* : **LE MASURIER maître horloger à Saint Pierre**

Le 22 mai 1789, dépôt d'une lettre de Jean Baptiste PIERRET concernant LE MASURIER maître horloger, datée de Saint Pierre de la Martinique le 20 juillet 1785, reçue le 29 janvier 1786 : règlement d'une succession et difficultés de paiement.

MC/ET/CXXI/525, Me Gibert de L'Isle, 22/05/1789

de *Claudie Dussert* : **Clôture de compte DELHOM de LASFAYSES, Saint-Domingue**

Sont présents noble Jean François de BON de LA DEVESE, écuyer, habitant à Toulouse, au nom de son neveu noble Jean François DELHOM de LASFAYSES, habitant et commandant les milices de Bombarde, Saint Domingue (procuration Me Chaumette notaire du Port de Paix résidant au Môle Saint Nicolas, 20/07/1788) et Me Jean Antoine SOULATGES, avocat au parlement de Toulouse, exécuteur testamentaire de + dame Marie Anne de Bon veuve de noble Louis Delhom sieur de Lasfaysses (testament devant Me Bussat, Toulouse, 18/06/1771 ; décès le 09/04/1788) laquelle institue son héritier universel ledit Jean François son fils et lègue la légitime à noble Étienne et Bernard ses deux autres enfants, les instituant ses héritiers particuliers, et lègue encore à Me Soulatgès 800 livres.

Inventaire fait, la vente du mobilier se monte à 1859 livres. Les comparants, comptes faits, se tiennent quittes. Notariat Toulouse Me Antoine Cabissol, 3^E 10762, 20/02/1789

de *Claudie Dussert* : **Louis BOYER, de la Guadeloupe**

Sont présents demoiselle (corrigé en citoyenne) Antoinette DEDEBATS, habitante à Toulouse, et le citoyen Louis BOYER, natif de Toulouse et demeurant à la Guadeloupe, son fils et de + Joseph BOYER RASPIDE. Louis Boyer et son frère Joseph ont eu en apanage et dot, par citoyenne Marie Gabrielle BOYER DRUDAS nièce de Boyer Raspide, par transaction passée en vertu de la procuration de citoyen Bertrand Boyer Drudas (Me Monna, Toulouse, 25/03/1792), la somme de 6000 livres à chacun des dits Louis et Joseph Boyer et 6000 livres à leur mère, avec promesse de la mère de le faire ratifier par ses fils. La somme de 18000 livres au total a été baillée en biens fonds et rentes en banlieue de Toulouse, rive gauche de la Garonne, et la mère en jouirait jusqu'au retour en France de ses fils. Louis Boyer, présent à Toulouse et à la veille de son départ pour la Guadeloupe, ayant pris connaissance de cette transaction passée par sa mère pour elle et ses deux enfants avec ladite Boyer Drudas veuve Resseguier, approuve et confirme l'acte, de son chef et celui de son frère. Pour ne pas déprécier le bien fonds, il se contente pendant la vie de sa mère de recevoir d'elle 100 livres par an. Notariat Toulouse Me Antoine Cabissol, 3^E 10763, 13/03/1793

de *Pierre Bardin* : **MORISSE, négociant en Guadeloupe**

Le 10 novembre 1780 Jacques MORISSE, ci-devant négociant en Guadeloupe, actuellement à Paris hôtel de la Reine rue Neuve des Bons enfants paroisse Saint Eustache, donne procuration à Étienne LACUT, capitaine de navire, pour recevoir toutes sommes des ventes de marchandises et vendre un emplacement lui appartenant à Pointe à Pitre. MC/ET/LXXI/27, Me Rouen

de *Pierre Bardin* : **Procuration pour des biens au Surinam**

Le 20 octobre 1772 noble homme François de LESPINASSE et son épouse dame Louise de SAVIN, veuve en premières nocces du Sr Henry HOTTIER, négociant à Surinam, colonie dépendante d'Amsterdam, demeurant en Périgord, donnent procuration à M. Joseph HERWERGH de VERDINAN, médecin demeurant à Paris rue des Gravilliers rue Notre Dame des Champs, pour réclamer par telles voies nécessaires les biens appartenant à ladite dame, « à *Esquibo rivière de Merari* [sic pour Essequibo et Demerara] *dépendant de Middlebourg en Zélande consistant en 750 acres de terres plantées en café ayant 120 chenes de face sur la rivière suivant la manière de s'exprimer du pays* », dont elle est propriétaire en vertu du testament de son premier mari, héritier de dame Françoise FRESSINETTE veuve de François EBZARRE négociant à Surinam.

MC/ET/XXX/434 Me Lormeau, 20/10/1772

de *Pierre Bardin* : **Bail d'habitations des BOCHART de CHAMPIGNY**

Le 6 juillet 1752

Messire Jacques Charles BOCHART chevalier marquis de CHAMPIGNY, commandeur de l'ordre de Saint Louis, chef d'escadre des armées navales du Roi, ci-devant gouverneur général des Iles françaises du Vent de l'Amérique, en son nom et comme curateur à l'interdiction de son fils messire Jean Bochart de Champigny chevalier marquis de Sainte Marie, chevalier de Saint Louis, colonel d'infanterie (sentence du Châtelet de Paris 09/04/1748), et ses deux filles : dame Marie Bochart de Champigny veuve de messire Charles Valentin de LATTRE comte de NEUVILLE, et demoiselle Marie Madeleine Bochart de Champigny, fille majeure, demeurant tous trois même maison rue du Perche, paroisse Saint Jean,

donnent à ferme pour 9 ans au sieur François Placide BONTEMPS bourgeois de Paris demeurant rue du Haut des Ursins paroisse Saint Landry, les 3 habitations suivantes, avec tous leurs nègres, chevaux, ustensiles, plantations, bâtiments, etc., situées :

- dans l'île de la Martinique, rivière du Lezard ;
- dans l'île de Marie-Galante, lieu dit Saint Louis ;
- le marquisat de Sainte Marie à la Guadeloupe et sa poterie.

Suivent 9 articles sur le prix (40 000 livres par an) et les clauses parmi lesquelles nous retenons (6) :

« Comme l'habitation de Marie Galante est plus exposée que les deux autres dans le cas de guerre aux incursions des ennemis, le dit preneur sera tenu aussitôt après la première nouvelle qui sera arrivée dans les Iles d'une déclaration de guerre, de faire transporter à ses risques et frais tous les nègres, négresses négrillons et négrittes qui seront sur la dite habitation dans celle de la Martinique et de Sainte Marie ».

Un des témoins est Gastien Bretton des Chapelles écuyer demeurant à Paris place des Victoires paroisse Saint Eustache.

MC/ET/LXXXVIII Me Bronod, 06/07/1752

NDLR

Jacques Charles BOCHART de CHAMPIGNY était l'époux de Madeleine de BOISSERET fille de Louis, marquis de Sainte Marie.

de *Pierre Bardin* : **Habitation à Saint-Domingue de dame RIVIÈRE veuve DESGRANGES et épouse CAZAMAJOR de GESTAS**

Le 18 janvier 1777 Françoise Félicité RIVIÈRE épouse de Messire Jean de CAZAMAJOR de GESTAS écuyer chevalier de LORMEL, colonel du régiment d'infanterie de Conty, avant veuve de messire Lambert DESGRANGES capitaine des vaisseaux du roi, fait donation à son fils Nicolas Charles Robert Lambert DESGRANGES, officier dans Nivernois, d'une habitation dite Le Piton, inculte, à la Petite Rivière de l'Artibonite, avec 50 nègres et négresses travaillant, un cabrouet attelé de 4 bœufs, 12 vaches, un taureau, 2 chevaux, 2 mulets ; l'habitation est estimée 30 000 livres, les nègres, négresses, etc., 32 500 livres, argent des îles (Me Faugas, Bordeaux, 22/12/1777).

MC/ET/LXXI/6, Me Rouen, 18/01/1777

de *Pierre Bardin* : **Engagement d'un jardinier pour la Martinique**

Le 20 août 1776 Messire Cochu, écuyer, avocat en parlement et aux conseils du roi, demeurant rue Traversière paroisse Saint Roch, stipulant pour son oncle messire Louis Antoine PERRINELLE DUMAY, écuyer, conseiller au conseil supérieur de la Martinique, demeurant au Fort Saint Pierre, engage pour 3 ans le sieur MAJOR comme jardinier sur les habitations de la Martinique à compter du 15 de ce mois, aux gages et appointements de 600 livres par an argent de France et la nourriture suivant l'usage sur ses habitations avec les autres domestiques ; il pourvoira aux frais de nourriture jusqu'au départ et aux frais de transport et de voyage.

MC/ET/LXXI/5, 20/08/1776

de *Pierre Bardin* : **Étienne Bernard DUBOIS lieutenant de l'amirauté partant pour la Guadeloupe**

Le 14 août 1783, obligation entre Nicolas Constance COQUILLE de CHAMPFLEURY, habitant de la Guadeloupe, y demeurant ordinairement, de présent à Paris logé à l'hôtel des Quatre Provinces rue des Frondeurs paroisse Saint Roch, et Étienne Bernard DUBOIS, avocat en parlement demeurant à Paris rue Neuve des Bons Enfants paroisse Saint Eustache, envers Gaspard BAYON sénéchal de la Guadeloupe demeurant à Marseille, à qui ils doivent 5 000 livres qu'ils ont empruntées pour leurs affaires et devront rembourser en août 1785.

Le 9 septembre suivant Étienne Bernard DUBOIS, cette fois conseiller du Roy, sénéchal juge royal civil criminel de police et lieutenant général de l'amirauté de Guadeloupe, sur le point de s'y rendre, donne procuration à son épouse Marie Françoise POURCHAIN pour gérer ses affaires.

MC/ET/CXVI/542, Me Foacier, 14/08 et 09/09/1783

NDLR

Le 26 février 1783 Dubois avait demandé un avancement justifié par « 18 années de colonies et une conduite irréprochable ».

Dans une autre lettre où il se dit « ancien sénéchal et lieutenant général de l'amirauté à la Guadeloupe », demeurant alors rue St Roch Poissonnière n° 24, il sollicite la place de commissaire de justice à la Louisiane. Il dit avoir exercé depuis 1766 « des places administratives et de magistratures tant à St. Domingue qu'aux isles du Vent. » Cette lettre non datée est donc postérieure à 1783 (et non vers 1780 comme indiqué en titre dans l'IREL).

Colonies E140.

de *Pierre Bardin* : **Succession de Laurent Antoine DOREZ, chirurgien au Port Louis**

Le 14 mai 1789, procuration à AUDEBERT et LEVIEUX, négociants à Pointe à Pitre, pour procéder à l'inventaire et régler la succession de Laurent Antoine DOREZ, chirurgien au Port Louis, à la demande de Jean Baptiste Dorez, maître en chirurgie à Paris, île Saint Louis, Geneviève et Marie Élisabeth Dorez, filles majeures demeurant rue Saint Jacques, frère et sœurs et légataires universels par testament du 21 mars 1788, déposé aux minutes du même notaire le 4 février 1789.

MC/ET/CXXI/525, Me Gibert de L'Isle, 14/05/1789

de *Pierre Bardin* : **Testament et inventaire après décès de Charles Gabriel LEMERCIER de BEAUVOISIN**

Le 15 juin 1789, testament de Charles Gabriel LEMERCIER de BEAUVOISIN, écuyer, ancien mousquetaire noir, habitant de la Guadeloupe au Moule, à Paris grande rue du fauxbourg Saint Martin, paroisse Saint Laurent, chez M. Audebert de Malay.

Il décède le 9 juillet et le 29 juillet le notaire procède à l'inventaire à la demande de M. Audebert de Malay comme tuteur des trois enfants mineurs du défunt et de dame Vipart de Neuilly, Charles Nicolas René Lemercier de Beauvoisin, François Lemercier de l'Écluse, Charles Lemercier de la Tire ; en présence de Me Pierre Guillon, ancien procureur à la Guadeloupe demeurant à Paris passage des Petits Pères, paroisse Saint Eustache, conseil de Lemercier de Beauvoisin de l'Écluse.

Parmi les papiers, « *une liasse de 19 pièces qui sont contrat de mariage, actes baptistaires, le tout servant à établir la généalogie (du défunt) desquelles pièces il n'a été fait plus ample description, à la demande des parties* » et une facture de 62 barriques de sucre brut.

« *Mme Lemercier a fait charger pour le dit feu sieur son mari à la consignation de M. Tessier 50 barriques de sucre qui sont assurées pour une somme de 15 000 livres.* »
MC/ET/CXXI/525, Me Gibert de L'Isle, 15/06 et 29/07/1789

de *Pierre Bardin* : **Consentement à mariage pour MICHAUX LAROSIÈRE, Martinique**

Le 12 février 1825, Madame Françoise LE JOYAUD veuve en secondes noces de Mr le comte Mathieu Paul Louis MONTMORENCY LAVAL, demeurant à Paris rue de Montholon n° 5, consent au mariage de son fils Benjamin François Achille MICHAUX LAROSIÈRE, né à Paris le 15 février 1782, maintenant directeur des douanes à la Martinique en résidence à Saint Pierre, avec Mademoiselle Charlotte DELISLE de LOTARE, de la Martinique ou toute autre personne que bon lui semblerait.

MC/ET/XLV/752, Me Gillet, 12/02/1825

de *Françoise Dumont* : **SAMARAN, Saint-Domingue**

Dans la biographie du général de TARTAS par l'abbé Barrère (1860), numérisée par Gallica, est évoqué p. 131-134 le régisseur du domaine du général, Le Mirail, entre Réaup et Mézin (Lot et Garonne, 47). Il s'agit de François SAMARAN dont le père avait quitté les Pyrénées pour Saint-Domingue, s'associant « *avec trois ou quatre compagnons* », s'y était marié et avait amené son fils en France avant de retourner dans l'île où il fut massacré avec sa femme et le reste de la famille. François Samaran, qui avait été confié par son père à un prêtre insermenté près Bagnères de Bigorre, ne recevait plus ni argent ni nouvelles et apprit la disparition de sa famille et sa ruine peu après l'arrivée de Toussaint Louverture, captif, en France (1802). Il dut donc gagner sa vie, passa au service de Tartas, et y resta jusqu'à la mort du général en 1860.

NDLR

Christophe SAMARAN, de Termes d'Armagnac dans le Gers (32) s'était embarqué à Bordeaux pour le Port au Prince le 18/04/1777 à l'âge de 24 ans (AD 33, 6 B 56). Il s'agit très probablement du père de François. Sont enregistrés avec lui Jean Marie Ricaud, 21 ans, et Jean Jacques Lavigne, 22 ans, tous deux de Bagnères de Bigorre, et trois autres personnes de Cieutat proche Bagnères, deux nommés Raymond Aleas (une signature Alleas), 21 ans et 28 ans, et Jean Fortané (signe Fourtane), 18 ans. Voilà les « *trois ou quatre compagnons* » qui étaient donc cinq et le lien avec Bagnères de Bigorre où il laissera quelques années plus tard son fils François.

François Samaran ne figure ni sur la liste des secours aux réfugiés de Saint-Domingue ni dans la liquidation de l'Indemnité : son père n'y avait sans doute pas de propriété et en outre François n'avait aucun papier ni connaissance pour réclamer un secours.

Recherche faite dans les registres de Mézin, François SAMARAN s'était marié le 14/05/1820 à Andiran, à quelques km de Mézin, avec Marie Baléton, 26 ans, qui y était née. Le marié, fils de Christophe et Françoise LACASE, déclare « *qu'il était natif des Amériques et est entré en France à l'âge de 4 à 5 mois et a dit être âgé de 30 ans* ». Il est dans l'impossibilité d'exhiber son acte de naissance et il est dans l'indigence, ce que confirment les témoins, âgés d'une quarantaine d'années, Menjoulet, Salabert père, Pierre Lapontenique, Bernard Dugoujon.

Le couple avait eu au moins un fils au mariage duquel, le 12/02/1843, sont témoins le colonel (à l'époque) Louis Emile de Tartas et deux autres personnes de cette famille. Dans cet acte, François Samaran est dit « *homme d'affaires* ».

de *Claudie Dussert* : **Pierre Simon COUVIGNES, de la Grenade**

Le 26 décembre 1728 comparaissent devant Me Payan à Toulouse Me Jean Jacques Manavit, huissier au sénéchal de Toulouse, comme procureur (18/03/1727 Me Pratiel aîné, Toulouse) de Pierre Simon COUVIGNES, « *habitant à présent à l'isle de la Grenade aux Isles de la Martinique* », et par son ordre exprès suivant sa lettre du 25/02/1728 remise au notaire, et Jean Antoine COUVIGNES, habitant de Toulouse, frère de Pierre Simon, mineur assisté de Me Jean Baptiste Resplandi, procureur au dit sénéchal son curateur (acte du

07/06/1728), et Bertrand Riquet, travailleur habitant de Lardenne Haute capitoulat de la Daurade, demeurant dans la maison desdits Couvigne. Les frères Couvignes, reconnaissant les gros frais qu'ils dépensent annuellement pour la culture et l'entretien de leurs 5 arpents de vigne, près du grand chemin de Tournefeuille, qui en absorbent le revenu, ont convenu avec le dit Riquet qu'il arrache 4 des arpents et les mette en état d'être labourés et qu'il coupe à ras de terre la haie au bord de la vigne le long du chemin (etc. long détail précis du travail).

Notariat Toulouse, Me Payan, 3^E 6092, 26/12/1728

NDLR

Pierre Couvignes était parti de Bordeaux à 16 ans le 26/03/1727 pour la Martinique (AD 33, 6 B 46). Les deux frères étaient donc mineurs.

de *Claudie Dussert* : **Jacques JONCHÈRES, négociant à Léogane**

Le 26 décembre 1728 demoiselle Jeanne JONCHÈRES veuve d'Antoine Vignaux, marchand, habitante de Toulouse, « *étant incertaine de la mort du sieur Jacques Jonchères, négociant dans les isles St. Domingue et aux côtes de Léogane* » et se trouvant héritière de droit de son frère, donne plein pouvoir à Jean Marie Grisson, trafiquant aussi habitant de Toulouse pour, le cas échéant, recueillir et lui transmettre les biens de cette succession.

Notariat Toulouse, Me Entraigues, 3^E 10881, 26/12/1728

NDLR

Jacques JONCHÈRES, natif et habitant de Toulouse, s'est embarqué à Bordeaux le 24/07/1720 pour les isles ; âgé de 30 ans, portant perruque, il y allait pour affaires (AD 33, 6 B 46).

Il s'est marié à Léogane le 05/02/1728. Fils de M. Augustin Jonchères, aubergiste de Toulouse, et Jeanne Dolière, demeurant à Léogane, il y tient une auberge. Il épouse Madeleine Rigonard, native de Toulon en Provence, fille de Pierre et Marguerite Jean Fontaine et veuve du sr Tauré (lecture peu sûre). « *L'époux était de la religion protestante mais il a fait publiquement abjuration.* »

Nous n'avons pas trouvé son décès mais il y a une lacune de 1725 à 1736 pour les actes de décès.

[Lire un autre bulletin](#)

[Page d'accueil](#)